

**EP SCoT GReG**

**EP SCoT Grande Région de Grenoble**  
44 avenue Marcellin Berthelot  
38100 Grenoble

Lyon-Ecully,  
16 septembre 2022ç

# EP SCoT GReG

## Accompagnement du projet pour un SCoT en transition

Rapport final : Version septembre 2022

**Lyon** - Siège social  
9 bis route de Champagne  
CS 60208  
69134 Ecully Cedex

**Paris**  
37 rue de Lyon  
CS 61267  
75578 Paris Cedex 12

Tél. 33 (0) 9 87 87 69 00  
Fax 33 (0) 9 87 87 69 01

[www.algoe.fr](http://www.algoe.fr)

SAS au capital de 3 603 652 €  
SIRET 352 885 925 000 29  
NAF 7022Z RCS LYON B  
N° CEE FR 78 352 885 925

CONSULTANTS

**GUYON-BENOITE Bernadette** - Algoé  
**DELAJOURD Kévin** - Algoé  
**JOUAN Typhaine** - Algoé  
**ZIMMERMANN Christophe** - AGORA PUBLICA

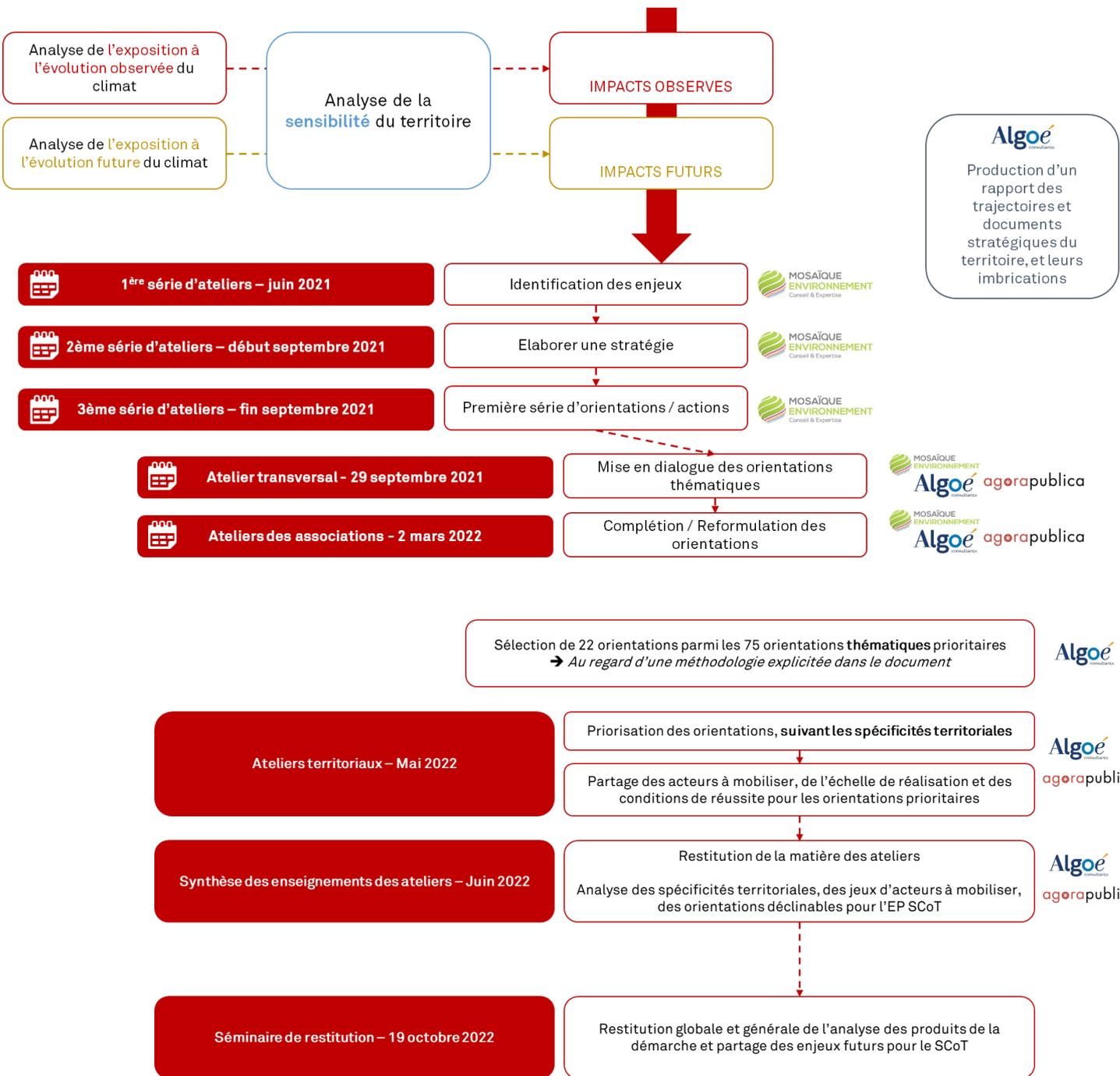
ASSISTANTE

**Anne-Sophie Kaya-Cumin**  
[anne-sophie.kaya-cumin@algoe.fr](mailto:anne-sophie.kaya-cumin@algoe.fr)  
Tél. 04 72 18 12 36

1. METHODOLOGIE DE LA DEMARCHE .....	3
1.1. Synopsis.....	3
1.2. Présentation succincte de la démarche TACCT portée par le bureau d'études Mosaïque Environnement.....	4
1.2.1. L'analyse des vulnérabilités du territoire au changement climatique.....	4
1.2.2. Le diagnostic de l'exposition des sous-territoires .....	5
1.2.3. La stratégie d'adaptation pour le territoire du SCoT.....	5
1.3. Sélection des orientations à proposer pour les ateliers territoriaux .....	7
1.3.1. Matière issue des ateliers thématiques et principes de sélection .....	7
1.3.2. Présentation de la matrice de sélection des orientations .....	7
1.3.3. Présélection des orientations traités lors des ateliers territoriaux .....	8
1.4. Méthodologie d'animation des ateliers territoriaux .....	8
1.4.1. Du thématique au territorial, les principes d'animation .....	9
1.4.2. Cœur d'atelier.....	9
2. RESULTATS.....	11
2.1. Périurbain, 6 mai 2022 .....	11
2.2. Montagne et vallées, 16 mai 2022 .....	12
2.3. Urbain dense, 18 mai 2022.....	14
2.4. Plaine, coteaux et bas-reliefs, 19 mai 2022 .....	16
2.5. Des déclinaisons territoriales exprimées au travers de reformulations des orientations.....	18
3. ANALYSE DES RESULTATS.....	21
3.1. Les enjeux et les orientations à l'heure des sous-territoires homogènes .....	21
3.1.1. Une répartition cohérente des enjeux transversaux prioritaires du territoire du SCoT au regard des défis futurs .....	21
3.1.2. Des orientations priorisées faisant ressortir les spécificités des sous-territoires .....	22
3.1.3. Conclusion pour le SCOT .....	27
3.2. Les acteurs et la gouvernance.....	30
4. ANNEXES.....	32
4.1. Annexe 1 – Orientations par enjeu .....	32
4.2. Annexe 2 – Cartes orientations, extrait du support d'animation .....	33
4.3. Annexe 3 – Matrices des sous-groupes.....	34
4.3.1. Périurbain, 6 mai 2022.....	34
4.3.2. Montagne et sa vallée, 16 mai 2022 .....	36
4.3.3. Urbain dense, 18 mai 2022 .....	39
4.3.4. Plaine, coteaux et bas-reliefs, 19 mai 2022 .....	42
4.4. Annexe 4 - Acteurs, gouvernance et conditions de réussite : transcription des post- it des participants .....	45

# 1. Méthodologie de la démarche

## 1.1. Synopsis



TACCT 1

TACCT 2

## 1.2. Présentation succincte de la démarche TACCT portée par le bureau d'études Mosaïque Environnement

TACCT est un outil développé par l'ADEME permettant la mise en mouvement des acteurs du territoire autour des impacts du changement climatique, en s'appuyant sur les connaissances scientifiques mais également sur la notion de sensibilité du territoire et des acteurs locaux.

La méthodologie TACCT propose un cycle de raisonnement, depuis le diagnostic territorial jusqu'à l'élaboration d'un plan d'actions et son suivi. Elle s'appuie sur deux modules :

- Le module Impact qui permet de dresser le diagnostic partagé de vulnérabilité au changement climatique. Il s'appuie sur une observation du climat passé (normales, évolutions, catastrophes naturelles), partagé avec les acteurs du territoire pour définir les sensibilités propres au territoire étudié. Sur cette base, les impacts attendus liés au changement climatique sont définis et évalués au regard de leur intensité. C'est le croisement entre l'exposition future du territoire aux impacts et sa sensibilité qui détermine le niveau de vulnérabilité.
- Le module stratégie qui permet, à partir du diagnostic, de construire une stratégie d'adaptation et un plan d'actions. Il permet de développer les niveaux d'intensité des impacts les plus importants déterminés précédemment. Sur cette base, les acteurs du territoire construisent une stratégie d'adaptation se concrétisant en un plan d'action opérationnel.

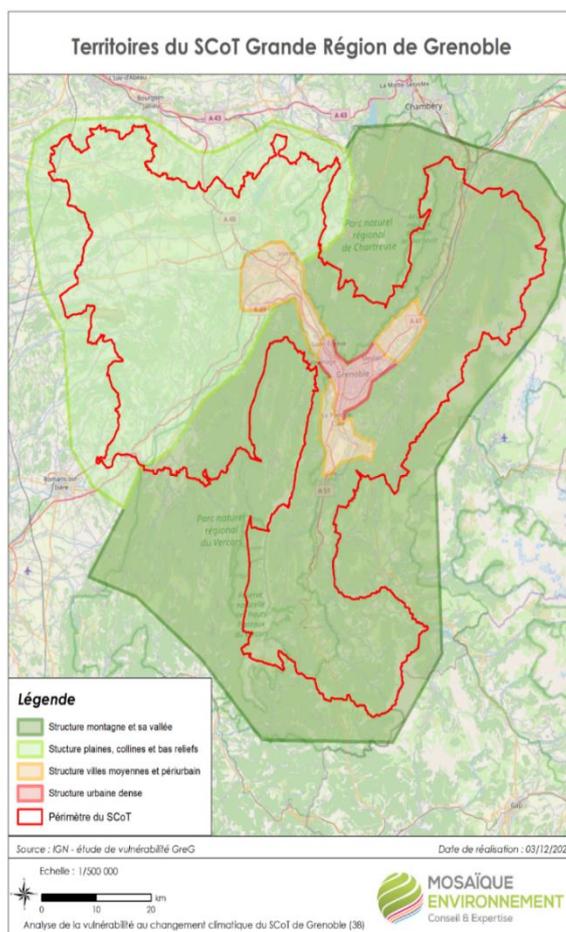
### 1.2.1. L'analyse des vulnérabilités du territoire au changement climatique

#### 1.2.1.1. LE DECOUPAGE EN SOUS-TERRITOIRES « HOMOGENES »

Dans un premier temps, le territoire a été découpé en sous-territoires homogènes sur lesquels on va mener l'analyse de la sensibilité passée, présente et future aux effets du changement climatique. Ces territoires homogènes ont été définis au regard :

- **du relief**, les impacts étant variables suivant les hauts reliefs et les zones de plaines du territoire de l'EP SCoT de la Grande Région Grenobloise,
- **de l'occupation agricole du sol**, l'agriculture constituant un indicateur majeur de l'évolution du climat,
- **de la ressource en eau**, traduisant les vulnérabilités en termes d'alimentation et de qualité,
- **de la forêt et des essences qui la composent**, marqueur des risques liés au changement climatique tels que les glissements de terrain, crues torrentielles ou encore feux de forêt.

À la suite de l'analyse croisée de ces éléments, le découpage en sous-territoire retenu est celui présenté ci-contre :



### 1.2.2. Le diagnostic de l'exposition des sous-territoires

Au regard des données météorologiques, des aléas induits passés, des apports scientifiques divers, et de l'expertise des acteurs locaux, la méthode TACCT permet de définir pour chaque sous-territoire :

- un profil de sensibilité,
- **un tableau croisant à la fois sensibilité et exposition**, présentant ainsi les impacts liés au croisement des évolutions climatiques et des sensibilités, les deux évoluant conjointement.

### 1.2.3. La stratégie d'adaptation pour le territoire du SCoT

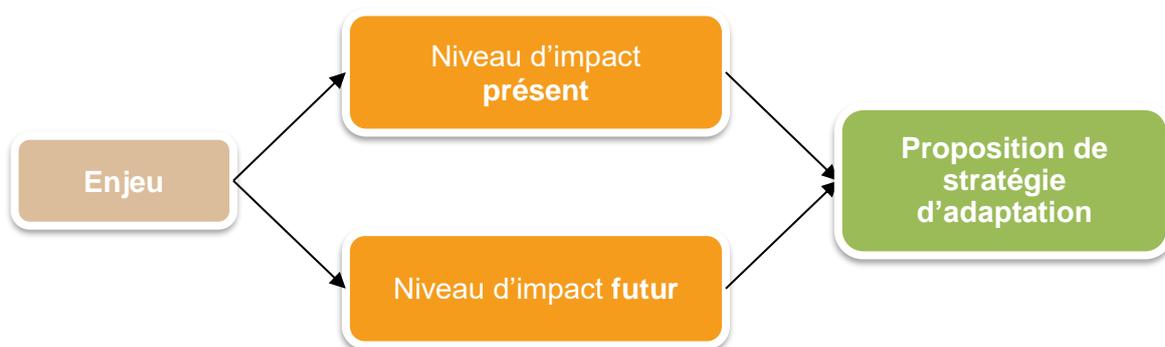
#### Préambule

Les termes employés ainsi que les stratégies d'animations sont issus de la méthodologie de la démarche TACCT. Ainsi, la « stratégie » à laquelle doit aboutir le premier volet a été questionnée par l'EP SCoT afin d'aboutir à des propositions d'orientations et d'actions thématiques lors du premier volet de la démarche. Pour la suite, l'EP SCoT souhaite aller plus loin dans la réflexion, à la fois territoriale et stratégique pour déterminer quelles orientations pourraient être dans le champ d'action du SCoT.

#### Les niveaux d'impact de la démarche TACCT

Trois niveaux d'impact ont été définis de façon croissante :

- **niveau 1** – correspond à ce qui est observé aujourd'hui en matière d'impact climatique pour l'enjeu, en particulier lors des épisodes de crise ;
- **niveau 2** – correspond à d'importantes évolutions de l'impact, soit en intensité, soit en fréquence, soit les deux curseurs combinés. Les conséquences de ce niveau d'impact sont fortes et entraînent souvent des éléments en cascade ;
- **niveau 3** – correspond à des impacts climatiques qui induisent des modifications majeures, remettant en cause les valeurs de l'enjeu et nécessitant des changements radicaux et des stratégies de rupture.

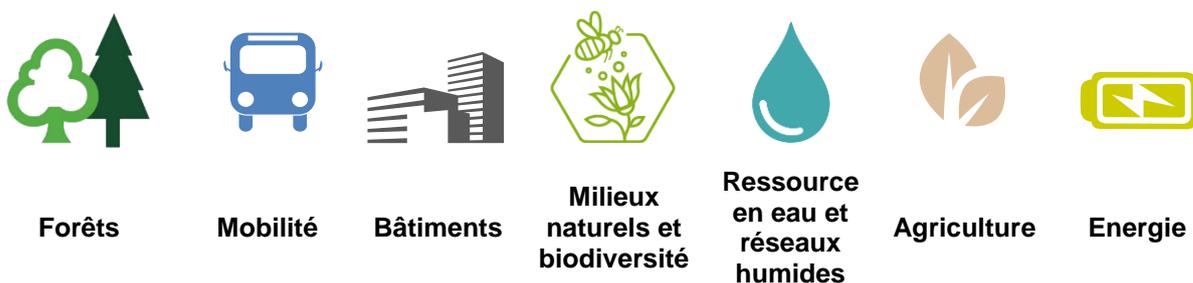


Les grandes tendances identifiées en termes de propositions de stratégies d'adaptation sont les suivantes :

- Niveau 1
  - Amélioration de la veille et de la connaissance,
  - Appréhension des niveaux d'impacts suivants à l'aide de stratégies d'adaptation et d'atténuation
- Niveau 2
  - Accompagnement très renforcé des populations ou acteurs touchés
  - Généralisation des mesures prévues au niveau 1
  - Apparition de nouvelles réglementations ou élargissement de réglementations locales

- Niveau 3
  - Développement de stratégies de rupture comprenant
    - Des mesures structurantes
    - Des changements, profonds, de paradigmes
    - Une réglementation forte et contraignante

Lors des ateliers thématiques, portant sur les sujets présentés ci-dessous, les participants ont été invités à **définir pour chaque enjeu et pour chacun des niveaux d'impact des objectifs stratégiques** appelés « finalités d'adaptation ». En d'autres termes, il s'agit d'orientation thématiques.



Un certain nombre d'orientations, parmi la liste des propositions, ont été jugés comme orientations prioritaires par les participants des groupes d'ateliers thématiques et par le tissu associatif local.

Il résulte cette série d'ateliers des tableaux comme celui présenté pour exemple ci-dessous :

THEMATIQUE FORET			
ENJEU : Dépérissement et/ou remontée en altitude d'essences forestières			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Niveaux d'impact d'intensité croissante auxquels le système pourrait être confronté dans un contexte de changement climatique	Constats de dépérissements localisés nombreux et évolution dans les essences forestières entraînant une évolution des paysages (conifères/feuillus et des différentes essences)	Evolution paysagère marquée, réduction sensible de certains milieux, fragilisation de certaines activités liées aux arbres	Disparition d'essences (conifères en altitude), mise en péril de certaines activités par la disparition de ces essences (industrie du bois, ressource bois de chauffage, loisirs...), disparition d'espèces associées à ces milieux, disparition du puits de carbone
<b>Finalités d'adaptation pour chaque niveau d'impact</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction d'essences adaptées pour favoriser la diversification</li> <li>• Travailler sur l'irrégularisation des massifs (moins de mono-spécifique)</li> <li>• Renforcement des mesures actuelles accompagné de recherche : plan de relance, dispositifs financiers type SylV'ACCTES, "pompiers" comme en Savoie en lien avec la crise scolyte ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adaptation de la gestion aux nouvelles essences et adaptation des scieries et industries de 2nde transformation. Scieries + 2ème transfo</li> <li>• Acceptation de la modification des paysages</li> <li>• Anticiper la capacité d'absorption des volumes de bois mis sur le marché avec la nécessité d'aller vite pour éviter une détérioration de la qualité (exemple scolytes)</li> <li>• Repenser l'organisation "spatiale" du stockage des bois / écoulement</li> <li>• Anticiper les fonctions naturelles et sylvicoles de la forêt permettant de répondre à d'autres enjeux (gestion des eaux, risques, biodiversité)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Anticipation des risques liés à cette mutation forestière</li> <li>• Plantation massive pour anticiper la disparition du couvert forestier et de fait la disparition du puits de carbone.</li> </ul> <p><i>Point de stratégie non partagée partout (cohérence avec SylV'Acctes notamment)</i></p>

Figure 1 - Extrait du rapport produit par Mosaïque Environnement, Chapitre III Stratégie d'adaptation

### 1.3. Sélection des orientations à proposer pour les ateliers territoriaux

L'Établissement Public porteur du SCoT de la Grande Région de Grenoble a souhaité approfondir la démarche avec deux objectifs principaux :

- solliciter les acteurs du territoire à l'échelle des sous-territoires identifiés par la démarche TACCT en rassemblant élus, techniciens, partenaires, associations, ce qui est également l'occasion de mobiliser les écosystèmes locaux et de rechercher leur adhésion ;
- tirer les enseignements spécifiques pour l'échelle SCoT et pour le document d'urbanisme.

Dans cette perspective, compte-tenu de la très riche matière produite lors des ateliers thématiques, le choix s'est porté sur une hiérarchisation des orientations dans chaque territoire, sur la base d'une première sélection.

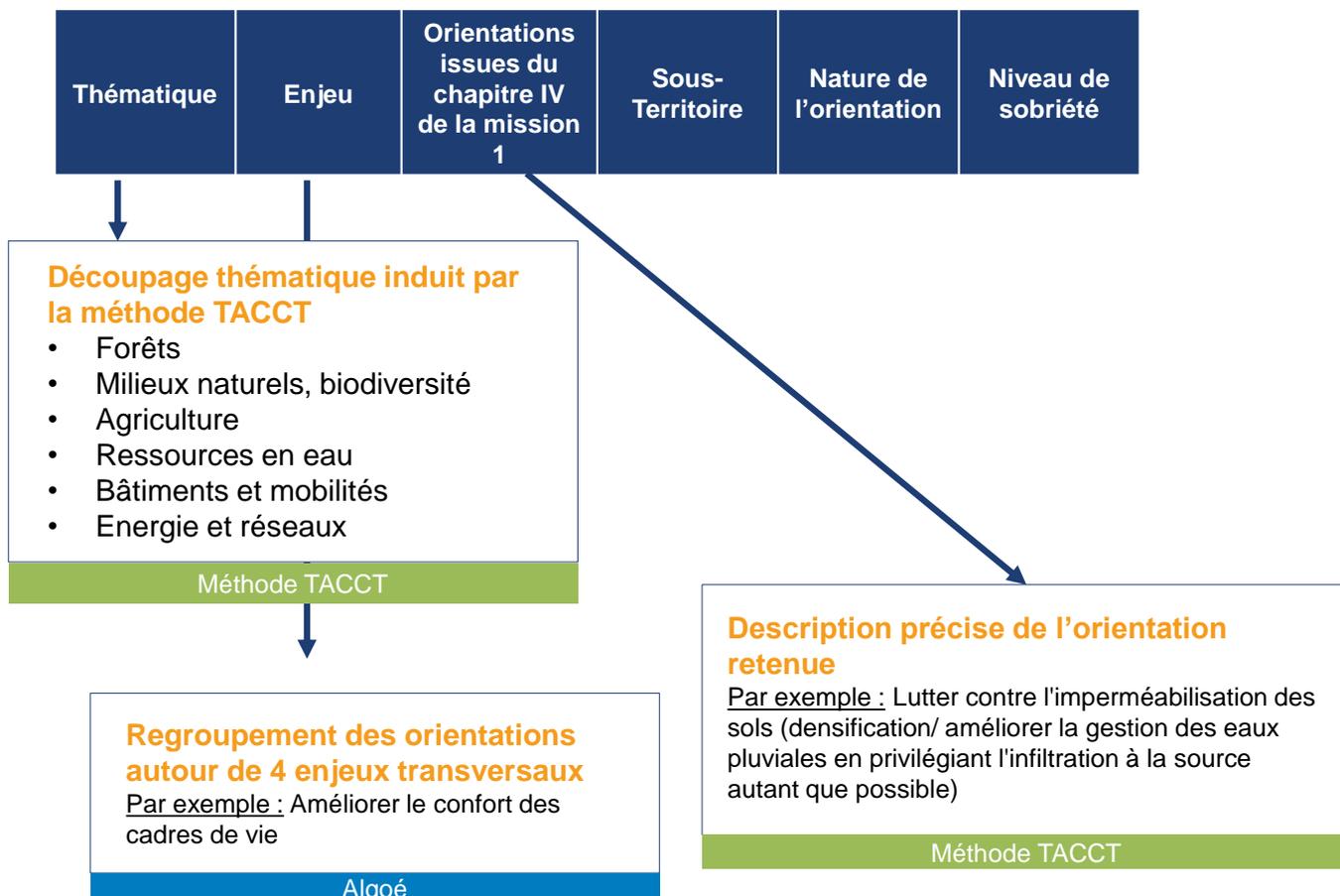
#### 1.3.1. Matière issue des ateliers thématiques et principes de sélection

En articulation de la phase précédente, les orientations retenues comme prioritaires ont fait l'objet d'une nouvelle sélection afin d'être traités lors de 4 ateliers territoriaux du mois de mai 2022.

Cette sélection s'est effectuée au regard du principe d'égalité de traitement des enjeux, quel que soit le sous-territoire concerné par l'atelier.

#### 1.3.2. Présentation de la matrice de sélection des orientations

La formalisation d'une matrice d'analyse multicritères nous a permis de réaliser une sélection sur l'ensemble des orientations, au regard notamment du niveau de sobriété et de la nature de l'orientation.



### 1.3.3. Présélection des orientations traités lors des ateliers territoriaux

Ainsi, les critères de sélection retenus sont les suivants :

- Niveau de sobriété d'ambition fort, leviers ayant le plus d'impact sur la sobriété territoriale
- Certains éléments de sobriété de niveau 2 (leviers favorables à la sobriété territoriale)
- Faisant sens autour de 4 enjeux transversaux :
  - Garantir un aménagement sobre en consommation foncière à même de renforcer la résilience aux risques naturels
  - Assurer l'adaptation des activités aux effets du changement climatique (forestières, agricoles)
  - Maîtriser la consommation des ressources (naturelles et énergétiques)
  - Améliorer le confort des cadres de vie

Les tableaux détaillés par enjeu sont présentés en Annexe 1.

## 1.4. Méthodologie d'animation des ateliers territoriaux

Le design des ateliers a été conçu afin de tenir compte des facteurs de succès suivants.

- Nous avons pris en compte l'hétérogénéité des profils dans le public invité. Entre élus, techniciens et représentants de la société civile, entre acteurs orientés sur une préoccupation spécifique et ceux qui embrassent une vue plus générale, l'enjeu était de créer des conditions de dialogue et d'échange sur des bases communes. C'est pourquoi, en lieu et place d'une présentation descendante des travaux préparatoires de la démarche TAACT, nous avons opté pour un mode d'appropriation des contenus grâce à un jeu de cartes recto-verso présentant chacune des 22 orientations proposées pour la hiérarchisation.

Pour la première phase de l'atelier, les participants ont été organisés en sous-groupes chargés chacun de hiérarchiser les orientations avec un premier temps d'échange et donc d'appropriation des orientations. Ce processus a été très instructif offrant à chacun l'opportunité de poser des questions et de clarifier la nature exacte de l'orientation, voire de proposer des précisions et des reformulations de l'orientation. En cas de fortes incertitudes les experts du SCoT ont apporté des éclaircissements pour mieux saisir la portée de chaque orientation, souvent par une re-contextualisation de son émergence dans la réflexion.

- Un deuxième choix structurant était d'organiser les ateliers selon un découpage représentatif des diversités du territoire. Ce processus fut très éclairant pour faire apparaître les thématiques qui s'avèrent résolument transversales et celles qui préoccupent ou sont plus sensibles dans certaines aires du territoire.
- La finalité des discussions était clairement de faire « atterrir » les débats autour d'une priorisation des orientations. Ce travail a été rendu possible par l'utilisation d'une matrice impact-faisabilité qui a mis à jour, selon les différents sous-groupes, les orientations essentielles à retenir. Chaque orientation est classée selon sa difficulté à être mise en œuvre versus celles plus faciles à concrétiser. Ces arbitrages ont provoqué des discussions très riches, notamment pour identifier les leviers et les freins qui sont associés à chaque orientation.
- La deuxième partie de l'animation a consisté aux présentations en plenum des travaux en sous-groupes, ce qui a donné lieu à des échanges complémentaires avec la salle, chacun pouvant apporter son éclairage sur les choix qui étaient proposés. Ces éclairages ont permis de cerner des convergences de points de vue et l'identification de besoins ou d'aspirations plus largement partagées.
- Chacun ensuite a été invité à proposer, pour chacune des orientations retenues comme majeures, les acteurs à mobiliser pour la gouvernance et des conditions de réussite qu'il lui paraissaient essentielles.

Ce déroulement est présenté page suivante :

### 1.4.1. Du thématique au territorial, les principes d'animation

Afin d'entamer le passage du travail réalisé par thématique à une logique territoriale, l'animation a été construite autour de principes forts :



### 1.4.2. Cœur d'atelier

La série d'ateliers réalisés s'est élevée au nombre de quatre, sur les sous-territoires homogènes identifiés précédemment :

- le péri-urbain,
- l'urbain dense,
- montagne et vallées,
- plaines, coteaux et bas-reliefs.

Les ateliers ont été rythmés suivant la frise ci-dessous afin d'alterner les temps de partage de connaissance en plénière, de travail en sous-groupe et de partage à l'ensemble de la salle. Initialement dimensionnés pour réaliser 3 sous-groupes par atelier, celui réalisé sur le péri-urbain n'a pu se faire qu'à 2 sous-groupes en raison du nombre de participants.



### Premier temps en sous-groupes

Par sous-groupe, les participants ont été invités à positionner les orientations des enjeux sur un plan à deux axes : l'un qualifiant la difficulté à mettre en œuvre l'orientation, et l'autre qualifiant l'impact de la mise en œuvre de l'orientation sur les effets du changement climatique.

Enfin, les participants ont été sollicités pour prioriser les orientations ainsi placées sur la matrice, afin d'identifier celles qui leur semble primordiales pour mener à bien l'adaptation du territoire aux changements présents et futurs. Deux niveaux de priorité ont été proposés : majeur et mineur, en vue de la plénière.

### Second temps en plénière

Les participants ont ensuite échangé lors d'un temps collectif de restitution des sous-groupes, partageant ainsi :

- La totalité des orientations traitées par le groupe, positionnées sur la matrice,
- La reformulation ou la complétion de la formulation de certaines orientations pour qu'elles soient le plus adaptées possible au sous-territoire de l'atelier,
- La priorisation des orientations à mener pour coller à la fois aux enjeux du territoire et à ses capacités d'adaptation.

## 2. Résultats

### 2.1. Périurbain, 6 mai 2022

Deux sous-groupes ont été constitués pour cet atelier concernant le sous-territoire Périurbain.

#### Dires des groupes

##### Groupe 1 :

###### *Activités agricoles*

- Le territoire a un rôle à jouer dans la production agricole de proximité afin de reconnecter les lieux de production et de consommation. Par rapport aux territoires ruraux et de montagne, la moindre prépondérance de surface agricole et la typologie des exploitations fait peser moins fortement les enjeux du secteur sur la ressource en eau et les capacités de séquestration carbone.
- L'enjeu premier porte sur la protection de tous les fonciers pour maintenir, voire redévelopper, des productions de proximité.

###### *Aménagement du territoire*

- La structure territoriale est à l'interface des enjeux urbains denses, très favorables aux modes actifs et aux transports en commun, et les zones plus rurales où la voiture est largement prépondérante. Sur le territoire, l'offre alternative doit être consolidée en priorité avant de repenser un apaisement des centres-bourgs, réduisant la place de la voiture.
- Les enjeux de confort d'été sont au cœur des problématiques d'aménagement. Les îlots de chaleur urbain ne se limitent pas aux espaces urbains denses. Il est nécessaire d'adapter dès à présent les centres-bourgs pour garantir leur praticabilité.

###### *Activités forestières*

- La mise en place d'une gestion foncière forestière territoriale et interterritoriale est également déterminante. Le morcellement forestier rend cette orientation très complexe, mais une gestion durable de la ressource s'impose, pour renforcer l'usage de l'emploi du bois local dans les constructions publiques.

##### Groupe 2 :

###### *Aménagement du territoire et consommation d'espaces*

- L'enjeu de désimperméabilisation des sols est central mais complexe, étant donné qu'il demande à la fois du temps pour le mettre en œuvre, mais également une articulation entre de nombreuses problématiques. De plus, cette notion est fortement liée à celle de l'artificialisation des sols, qui demande au préalable de poser une définition commune, notamment dans le cadre de l'objectif national relatif au ZAN et du dispositif ERC.
- Concernant le développement urbain autour des réseaux existants et des pôles de proximité, le territoire souhaite surtout au travers de cette orientation concrétiser la lutte contre la périurbanisation et la ventilation des services. Pour cela, l'utilisation des logements vacants pourrait être un levier à actionner.

###### *Sobriété*

- Le territoire identifie la sobriété comme le socle d'autres orientations proposées, et ainsi comme un levier prioritaire. En particulier, la concrétisation des économies d'eau et des solutions « peu coûteuses » doivent être mise en rapport avec la sobriété car le remplacement des réseaux d'eau est un poste de dépense important pour les communes.

###### *Activités forestières*

- Enfin, concernant la soustraction d'espaces d'exploitation forestière, le territoire identifie un blocage concernant la présence de forêts privées, mais également la distinction à apporter entre la qualification de la forêt entre urbaine et utile. En dépit de sa difficulté de mise en œuvre, le territoire reconnaît son impact fort sur la lutte contre les effets du changement climatique.

### En synthèse

Les participants du groupe ont retenu 4 orientations prioritaires, portant sur chacun des grands enjeux proposés. La spécificité du sous-territoire, à l'interface entre urbain et rural, fait ressortir des axes structurants en faveur des transitions. Il a été souligné d'une part la nécessité de préserver les territoires de l'urbanisation, en luttant contre l'imperméabilisation pour se prémunir des risques naturels, mais également pour protéger les sols afin de (re)développer les productions agricoles de proximité. De manière unanime, les participants ont également souligné les problématiques de continuité de services et infrastructures de transports. Il s'agit, afin d'enclencher une véritable politique de réduction des usages et consommation des mobilités, de développer une offre de services, connectée avec celle existante (et notamment en milieu urbain) favorisant un changement des comportements par l'incitation, plus que par la contrainte.

## 2.2. Montagne et vallées, 16 mai 2022

Trois sous-groupes ont été constitués pour cet atelier concernant le sous-territoire Montagne et vallées.

### Dires des groupes

#### Groupe 1 :

##### Aménagement et mobilités

- Un débat porte sur la facilité ou non de mise en œuvre de l'orientation pour l'apaisement des circulations en centre-ville et centres-bourgs : les avis sont partagés sur le coût que représentent les aménagements et les marges de manœuvre financières de petites collectivités pour ce territoire.
- L'attention est attirée sur le fait que l'orientation en faveur des mobilités partagées et décarbonées, ainsi que les modes actifs repose sur les changements de comportements.
- Dans le territoire concerné, la question de l'aménagement des espaces publics ne se pose pas réellement en termes d'articulation avec les espaces privés pour les questions bioclimatiques. Il est proposé en revanche de donner des orientations pour que les espaces privés puissent contribuer à la biodiversité et minimiser les traitements, ce qu'organisent déjà certaines collectivités.

##### Activités forestières et utilisation dans la construction

- La question du bois dans les constructions a appelé plusieurs remarques : d'une part, la question de la disponibilité de la ressource locale se poserait si toutes les constructions utilisaient cette ressource – la proposition à ce stade se limite aux constructions publiques, installations techniques et logements subventionnés, et d'autre part au fait que poser le principe est très facile – des collectivités l'ont déjà fait-mais le mettre en œuvre est une autre question, d'où la proposition de séparer les deux termes de cette orientation
- La difficulté d'entraîner les propriétés forestières privées dans une bonne gestion de la forêt reste une question complexe et difficile.

##### Activités agricoles

- Concernant l'activité agricole, 3 remarques principales :
  - L'importance de garder des espaces ouverts pour maintenir l'activité agricole **est soulignée pour la Montagne**
  - **Pour la Montagne**, la question n'est pas celle du haut potentiel, c'est celle des terrains mécanisables **pour maintenir l'activité.**
  - **Pour la plaine du Grésivaudan très fertile**, le haut potentiel est non seulement un acquis, mais également la disponibilité en eau, ce qui rend les productions très peu ou pas consommatrices d'intrants et d'irrigation

## **Groupe 2 :**

### *Activités forestières*

- La forêt est omniprésente sur le territoire de la Montagne et sa vallée et constitue de fait une priorité pour maintenir ses fonctions dans le cadre des effets du changement climatique.
- Les participants ont souhaité mettre de côté l'orientation concernant la soustraction d'espaces forestiers à l'exploitation étant donné le rôle pilier de la forêt sur le territoire de la Montagne et sa vallée.

### *Activités agricoles*

- Les terres à haut potentiel, du fait de la présence d'alluvions, ont été pour certaines grignotées par l'urbanisation. Le territoire estime que dans une logique de trajectoire vers l'autosuffisance alimentaire, ces terres doivent plus que jamais être protégées.
- De plus, le territoire dispose d'élevages et souhaite également intégrer pleinement le pastoralisme dans les dispositifs de protection de ces pratiques vertueuses.

### *Aménagement et foncier*

- Le territoire, du fait de sa topographie de montagne, subit en premier chef les effets du ruissellement le long des massifs et souhaite que la question de la désimpermeabilisation des sols soit prioritairement traitée.

## **Groupe 3 :**

### *Coopération interterritoriale*

- Le territoire de la Montagne et sa vallée se place déjà dans un certain nombre de coopérations interterritoriales concernant le partage de la ressource en eau. Néanmoins, les participants jugent que celle-ci est à la base à la fois de l'agriculture, des industries (notamment la microélectronique), mais aussi à destination des populations. Il est donc nécessaire de s'organiser afin de permettre une disponibilité raisonnée et priorisée de la ressource en eau.

### *Mobilités et développement économique et urbain*

- Le sujet du développement des mobilités est un point d'attention important, en particulier dans ce territoire montagneux. En effet, la densité humaine, couplée à la topographie très marquée, rend plus coûteux et complexe le développement des alternatives à la voiture. Cependant, c'est pour les participants une orientation avec un très fort impact, en réelle rupture avec les modes de fonctionnements actuels, que ce soit concernant la mobilité du quotidien comme de la mobilité des touristes.

### *Concertation et co-construction*

- L'association des habitants, et plus largement de tous les acteurs du territoire a été identifiée par les participants comme un enjeu fort pour la Montagne et sa vallée, bien que jugée complexe pour que son principe soit intégré et réussi.

## **En synthèse**

*Les trois groupes ont pu apporter des visions contrastées de sujets à enjeu pour ce sous-territoire. Concernant l'activité agricole, on observe des approches différenciées des terres à préserver. Pour certains, ce sont les terres à haut potentiel, aujourd'hui sous tension du fait d'une forte urbanisation, qui sont à protéger en premier chef. Pour d'autres, le critère déterminant porte davantage sur la préservation de terrains mécanisables permettant de maintenir l'activité. Concernant les mobilités, il y a un consensus autour de l'impact d'actions pour réduire la place de la voiture individuelle. Cependant, les participants s'accordent sur les difficultés de mise en œuvre, et la rupture des pratiques actuelles que cela nécessite. Ainsi, la dimension changement de comportement revient comme le marqueur des orientations relatives à ce sujet. Enfin, des visions divergentes sont également exprimées concernant les activités forestières : entre préservation des massifs dans une visée d'adaptation du changement climatique, et exploitation de la ressource à d'autres fins (construction/rénovation notamment). Cependant, les participants ont veillé à pointer une vigilance d'une surexploitation des massifs à des usages du bois d'œuvre et sont accordés sur l'enjeu de la gestion des forêts, qu'elle soit publique ou privée.*

## 2.3. Urbain dense, 18 mai 2022

Trois sous-groupes ont été constitués pour cet atelier concernant le sous-territoire urbain dense.

### Dires des groupes

#### Groupe 1 :

##### *Aménagement du territoire et mobilités*

- Le débat porte sur l'impossibilité réglementaire actuelle des PLU/PLUi à porter des obligations pour la nature des matériaux, etc., mais l'orientation est cependant retenue comme majeure dans la mesure où dans l'urbain dense cet objectif est prioritaire. En outre, à long terme, des évolutions réglementaires adviendront peut-être. Le Schéma Directeur des Energies est également un levier pour le confort d'été. Enfin, il importe de travailler sur l'existant, les nouvelles constructions représentant une part très minoritaire du bâti.
- A propos des mobilités, l'urbain dense est bien desservi sur le plan des infrastructures et les améliorations doivent plutôt viser le périurbain. Cependant, en urbain dense, il importera d'intégrer de nouveaux services, en relation avec les mobilités actives et l'intermodalité notamment. Les participants relèvent que ce sont les changements de comportement qui constitueront un vrai levier.
- L'orientation « apaiser la circulation (...) » concerne non pas le cœur de ville où cet objectif est déjà avancé, mais les communes de la périphérie proche.

##### *Activités forestières et agricoles*

- L'orientation sur l'usage du bois local soulève une controverse :
  - L'utilisation des forêts pour la construction conduit à interrompre les cycles naturels et il est proposé d'arrêter totalement les constructions bois. L'accent est mis sur la perte de biodiversité à l'échelle nationale et planétaire.
  - La priorité étant la diminution des émissions de GES pour le climat, le bois représente pour les décennies à venir une alternative indispensable par rapport au béton, en portant attention à un mode d'exploitation respectueux de la biodiversité. A noter que les forêts non exploitées ne sont plus très actives pour stocker du carbone lorsque les arbres ont terminé leur croissance.
- La question agricole est jugée importante dans la mesure où d'une part l'urbain dense représente une zone de chalandise pour les terres agricoles de l'ensemble du territoire du SCoT, mais également pour préserver les quelques zones agricoles en urbain dense.

#### Groupe 2 :

##### *Aménagement du territoire et mobilités*

- Le territoire place comme prioritaire un urbanisme rapprochant les services et les fonctions des pôles de proximité établis. En effet, l'enjeu n'est plus de poursuivre une croissance de la périurbanisation, mais plutôt de renforcer les centralités pour jouer le rôle de la « ville du quart d'heure ».
- D'autre part, le territoire étant imperméabilisé et ne comportant pas en soi de zones agricoles, l'enjeu porte sur le fait que la vitalité et la qualité des sols soient intégrées pour permettre un certain niveau d'autosuffisance alimentaire à terme.

##### *Adaptation aux effets du changement climatique*

- Enfin, le territoire, souhaite se saisir d'un enjeu majeur sur les zones urbaines : l'augmentation de la température. Ainsi, l'orientation de lutte contre l'imperméabilisation des sols, et plus précisément le souhait de désimperméabiliser les sols, serait un moyen efficace de contribuer à réduire la formation d'îlots de chaleur. De plus, celle-ci permettrait également de renforcer les continuités écologiques. Finalement, le groupe alerte sur la nécessaire prise en compte des dimensionnements et des flux des réseaux pour adopter une telle gestion des eaux fluviales.

### Groupe 3 :

#### *Aménagement du territoire et mobilités*

- La question de comment réussir à emmener la population vers des comportements plus sobres, que ce soit en termes de mobilités mais aussi de consommation du territoire (parc résidentiel), est pour ce groupe un point central pour la réussite de la transition. C'est pourquoi l'enjeu est d'envisager des processus participatifs de nouvelle génération qui permettent une plus forte inclusion de publics éloignés de la question de la transition écologique. Si cette orientation pour populariser les diverses formes de sobriété est reconnue comme très impactante par les participants, ils considèrent que sa faisabilité reste difficile. Les raisons sont d'un côté que la confrontation avec les citoyens rétifs aux changements est parfois difficile (particulièrement pour les élus), et de l'autre que les dispositifs participatifs rassemblent souvent des personnes déjà acquises à la nécessité d'adopter des comportements plus vertueux. A l'inverse, les « invisibles » qui estiment manquer de tout considèrent cette aspiration à la sobriété comme inacceptable, voire irrationnelle.
- Sur l'aménagement, il est intéressant de noter la lecture plus urbaine de ce groupe sur deux points clés. Le premier se focalise sur une sensibilité à la question des conflits d'usage qui ont connu à la suite du COVID une recrudescence importante dans les villes. Dès lors, l'accord à accroître la place des espaces publics dans le tissu de parcelles privées présente le risque d'accroître les conflits de voisinage. Trouver la bonne équation à ces questions est perçue comme complexe par le groupe.
- L'autre point de vigilance qui nous est rappelé est de considérer l'énergie comme un fluide essentiel lorsqu'il s'agit de dessiner les usages prioritaires en cas de crise ou d'améliorer le confort des bâtiments (en été mais en hiver également)

#### **En synthèse**

*Les différents groupes se sont retrouvés autour des enjeux d'une ville durable et vivable, en abordant notamment les problématiques de confort de vie. Cet enjeu a cristallisé les débats autour des matériaux de construction notamment, avec des visions divergentes sur l'usage de la ressource bois dans les bâtiments. Les participants ont exprimé des désaccords entre une approche soulignant l'impact d'une sur-mobilisation du bois dans la construction (et préconisant son arrêt), et une autre précisant que le bois représentait une alternative intéressante pour répondre aux enjeux de confort mais aussi de stockage carbone. Cependant, les participants ont exprimé la limite de cette orientation en raison d'absence de leviers pour orienter le choix sur la nature des matériaux mobilisés. L'enjeu de confort a également été abordé autour de sujets de désimperméabilisation des sols pour lutter contre la formation d'îlots de chaleur. Concernant l'usage des sols, les participants ont tous partagés l'enjeu de préserver des sols de qualité pour favoriser l'implantation d'activité agricole de proximité. Enfin, sur le sujet des mobilités, l'accent a été mis d'une part, sur le renforcement de l'intermodalité à l'échelle des territoires ; d'autre part sur la sobriété des besoins, en travaillant à un renforcement des proximités au travers la « ville du quart d'heure ». Afin de renforcer cette approche de sobriété, les participants ont pointé, au-delà de la dimension infrastructures, la problématique d'embarquer massivement la population vers un changement de comportement, et notamment des populations les plus éloignées.*

## 2.4. Plaine, coteaux et bas-reliefs, 19 mai 2022

Trois sous-groupes ont été constitués pour cet atelier concernant le sous-territoire Plaine, coteaux et bas-reliefs.

### Dires des groupes

#### Groupe 1 :

##### *Activités agricoles et stratégie foncière*

- Dans ce groupe la question agricole suscite le plus d'attention. Le souci d'adapter les activités productrices aux changements climatiques est bien présent, mais il y a clairement un besoin d'agir de manière pragmatique, car le milieu agricole est décrit comme fragile et précarisé. C'est pourquoi l'orientation la plus plébiscitée est l'accompagnement des filières agricoles pour les rendre moins consommatrice en eau. La question est perçue comme centrale mais doit être activée de manière « didactique ».
- Dans la même veine, il y a aussi un appel pour adopter une stratégie raisonnée par une action sur le rendement des terres agricoles via une évaluation de la vitalité des sols. Toutefois il est observé que dans ce groupe des mesures plus radicales comme la soustraction d'espace forestier pour préserver la biodiversité, ou l'établissement de périmètre protégé (PAEN) suscite moins d'enthousiasme ou même des réticences.

##### *Le cadre de vie*

- Les mesures favorisées pour améliorer le cadre de vie s'inscrivent dans une optique de continuité par rapport à l'existant, c'est pourquoi la mesure la plus plébiscitée est une action pour renforcer les services et les fonctions dans des centralités « secondaires », attachées à des structures comme Maison de France par exemple. Le groupe hésite sur la prééminence à donner à la question des réseaux : le risque de propagation du résidentiel lié à l'exploitation des réseaux existants ou développés est un effet pervers dénoncé par certains.

#### Groupe 2 :

##### *Aménagement du territoire et mobilités*

- Les acteurs du territoire regrettent une place de la voiture personnelle trop importante au regard des enjeux du changement climatique présent et à venir. Ils souhaitent ainsi poursuivre plus en amont les mobilités alternatives à la voiture comme le ferroviaire ou les modes actifs, pour les trajets domicile-travail, comme les trajets de moins de 15 minutes.

##### *Activités agricoles*

- Tous se disent en faveur de la transition des exploitations agricoles afin de rendre leurs pratiques plus vertueuses et moins gourmandes en eau.

##### *Stratégie foncière forestière*

- La forêt, bien que partiellement présente sur les plaines et le bas-relief, mérite selon les acteurs du territoire que l'on se préoccupe d'établir une stratégie foncière forestière, à minima sur les forêts communales afin de garantir leur bonne adaptation aux changements à venir.

### Groupe 3 :

#### *Sobriété*

- La sobriété doit être le socle des politiques de transition. Il faut qu'elle infuse partout : mobilité, bâtiment, usages des ressources et notamment de l'eau. La construction d'une vision stratégique doit permettre de définir le cadre d'actions des territoires et acteurs, en articulant et assurant une cohérence des visions.

#### *Mobilités*

- Pour permettre des changements de pratiques de mobilité, la priorité est fixée sur le développement de services et infrastructures appropriées aux mobilités partagées et décarbonées. Agir sur un apaisement de la circulation en voiture individuelle semble être un levier à moins fort impact sur un territoire à forte dominante rurale.

#### *Co-construction*

- Ces deux orientations de sobriété et de mobilités nécessitent un changement massif des comportements. Pour cela, il sera donc nécessaire d'associer les habitants, associations et l'ensemble des acteurs pour initier, accompagner et favoriser l'acceptabilité de ces changements.

#### *Consommation de ressources naturelles*

- L'adaptation ne permettra pas de répondre pleinement aux différentes problématiques. Des conflits d'usages de la ressource sont inéluctables, et déjà sujet à enjeux dans le cadre du SAGE. Ce dialogue autour des usages prioritaires en cas de crise doit porter sur la ressource en eau, mais pourrait être élargi aux enjeux énergétiques, et autres ressources naturelles, notamment concernant le bois, sujet à de multiples opportunités de valorisation.

### **En synthèse**

*Sur ce sous-territoire, les enjeux agricoles ont fait l'objet de nombreux échanges. Les participants ont exprimé la nécessité d'adapter les activités agricoles aux changements climatiques ; celles-ci seront menacées au regard de leur fragilité. Deux enjeux ont ainsi été exprimés. Le premier concernant le rendement des terres agricoles via un maintien d'une bonne vitalité des sols. Le second sur la diffusion de pratiques plus vertueuses et moins consommatrices en eau. Cette problématique de la disponibilité de la ressource en eau a fait consensus. Les participants ayant souligné que des conflits d'usages étant inéluctables, il était nécessaire d'anticiper par un dialogue autour des usages prioritaires en cas de crise. Ce constat pouvant, selon les participants, être élargi à d'autres thématiques. Plus largement, l'importance d'accompagner un changement massif des comportements par une mobilisation des acteurs a été retenu comme enjeu prégnant. Enfin, les participants se sont accordés sur les enjeux d'aménagement et mobilité. Regrettant la place prépondérante de la voiture individuelle, les groupes ont retenu des leviers complémentaires. Le renforcement des services et fonctions de centralités d'une part ; le développement de services et infrastructures de mobilités partagées et décarbonées d'autre part.*

## 2.5. Des déclinaisons territoriales exprimées au travers de reformulations des orientations

Lors des différents ateliers, il a également été proposé aux participants d'amender, reformuler ou préciser les orientations débattues, afin qu'elles répondent spécifiquement aux enjeux des territoires. Ainsi, un certain nombre de propositions ont été émises. Si certaines ont pu converger selon les groupes ou sous-territoires, d'autres ont permis de pointer de véritables singularités dans les visions et représentations territoriales des enjeux d'adaptation.

### Enjeu : améliorer les cadres de vie

1 – Intégrer les objectifs de confort d'été dans les PLU / PLUi et les opérations d'aménagement, véritable enjeu d'adaptation au changement climatique

- L'orientation 1 a été reformulée par un sous-groupe urbain dense en ajoutant : « (...) dans les SDE, mais aussi intégrer la rénovation de l'existant pour améliorer le confort d'été »

3 – Poser le principe de l'emploi du bois (local) pour les constructions publiques et installations techniques ainsi que pour les logements subventionnés / Encourager globalement la construction bois et les matériaux biosourcés

- L'orientation 3 a été reformulée par un des sous-groupe plaines, coteaux et bas-reliefs en : « Inciter à l'emploi de bois local pour les constructions publiques et installations techniques ainsi que pour les logements subventionnés. Encourager globalement la construction bois et les matériaux biosourcés »
  - Cette orientation n'a de sens pour les participants qu'en cas de filière structurée et de ressources en bois disponibles sur le territoire concerné.

## Enjeu : Garantir un aménagement sobre en consommation foncière à même de renforcer la résilience aux risques naturels

1 - Définir une méthode et des outils de comptabilisation (quantitative et qualitative) des espaces agricoles / naturels à mettre en œuvre pour organiser le Zéro Artificialisation Nette et la séquence ERC

- L'orientation 1 a été reformulée par un sous-groupe urbain dense en : « **Appliquer et mobiliser les acteurs autour d'une méthode et des outils de comptabilisation [...] et la séquence ERC.** »

2 - Favoriser les proximités en rapprochant les fonctions et les services (ex : Maison France Service), renforcer les pôles de centralité pour réduire les mobilités subies par les habitants

- L'orientation 2 a été reformulée par un sous-groupe urbain dense en : « *Favoriser les proximités en rapprochant les fonctions* » - sous-entendu toutes les fonctions d'emploi, de loisir, etc.

3 - Lutter contre l'imperméabilisation des sols dans le contexte de densification du bâti et améliorer la gestion des eaux pluviales en privilégiant/renforçant l'infiltration à la source

- L'orientation 3 a été reformulée par un sous-groupe urbain dense en : « **Lutter contre l'imperméabilisation des sols et permettre leur désimperméabilisation (sur les parkings par exemple) [...] infiltration à la source.** »

4 - Organiser le développement urbain autour des réseaux existants

- L'orientation 4 a été reformulée par un sous-groupe urbain dense en : « **Organiser le développement urbain autour des polarités constituées** »
- Ce qui rejoint la formulation d'un sous-groupe plaines, coteaux et bas-reliefs : « *Organiser le développement autour des réseaux « existants* » »

6 - Mettre en place des périmètres de protection forestière accompagnés d'un plan d'action type PAEN (Périmètre de protection des Espaces Agricoles et Naturels)

- L'orientation 6 a été reformulée par un sous-groupe urbain dense en ajoutant « (...) **Tout en intégrant les difficultés soulevées par les parcelles privées** »

## Enjeu : Maîtriser la consommation des ressources naturelles et énergétiques

3 - Mettre en place pour tous les secteurs d'usage des trajectoires de réduction de la consommation / des usages pour tendre vers une politique globale de sobriété, en particulier les mobilités et le parc résidentiel

- L'orientation 3 a été reformulée par un sous-groupe périurbain en : « *Promouvoir une **politique de sobriété des usages** (déplacements, chauffage), et des **consommations** des ressources naturelles et d'énergies »*

## Enjeu : Permettre l'adaptation des activités, notamment forestières, agricoles, aux effets du changement climatique

1 – Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau avec maintien de la trajectoire engagée pour réduire les impacts des activités économiques, notamment de l'agriculture

- L'orientation 1 a été reformulée par un sous-groupe urbain dense en : « *Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau avec maintien de la trajectoire engagée pour réduire les impacts des activités économiques et **maintenir le lien avec l'agriculture pour permettre de la faire évoluer*** »

5 – Prendre en compte la vitalité des sols pour maintenir leur bon fonctionnement afin d'atténuer la diminution des rendements agricoles

- L'orientation 5 a été reformulée par un sous-groupe périurbain en : « *Prendre en compte et **protéger** la vitalité des sols pour maintenir leur bon fonctionnement dans un **objectif de résilience alimentaire de proximité*** »
- Cette orientation a été reformulée par un sous-groupe urbain dense en : « ***Préserver la biodiversité de tous les sols** afin d'atténuer la diminution des **potentiels agricoles*** »

6 – Tenir compte du rôle de l'agriculture dans les émissions et le stockage de carbone

- L'orientation 6 a été reformulée par deux sous-groupes de l'urbain dense en :
  - « *Maintenir et renforcer le rôle de l'agriculture sur le territoire, en particulier sur le volet alimentation* »
  - « *Considérer l'évolution du rôle de l'agriculture dans les émissions, le stockage et le flux de carbone* »
- Et par deux groupes de Plaines, coteaux et bas-reliefs en :
  - « *Tenir compte du rôle de l'agriculture, **de la forêt et des espaces boisés** dans les émissions et le stockage de carbone* »
  - « ***Susciter** et tenir compte du rôle de l'agriculture dans les émissions et le stockage de carbone* »

### 3. Analyse des résultats

#### 3.1. Les enjeux et les orientations à l'heure des sous-territoires homogènes

##### 3.1.1. Une répartition cohérente des enjeux transversaux prioritaires du territoire du SCoT au regard des défis futurs

*Nombre d'orientations retenues comme prioritaires par enjeu transversal dans chaque sous-territoire*

Enjeu transversal concerné	ENJEU DE TRANSITION		ENJEU DE POURSUITE	
	Permettre l'adaptation des activités, notamment forestières, agricoles, aux effets du changement climatique	Améliorer le confort des cadres de vie	Garantir un aménagement sobre en consommation foncière à même de renforcer la résilience aux risques naturels	Maîtriser la consommation des ressources naturelles et énergétiques
Villes moyenne et péri-urbain	1	1	1	1
Montagne et sa vallée	2	2	1	1
Urbain dense	2	1	2	1
Plaines, coteaux et bas-relief	2	2	1	1
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>4</b>

- Premier niveau d'analyse, la lecture de la hiérarchisation selon les enjeux transversaux démontre une forte cohérence entre les choix des participants et la volonté d'intégrer les transitions dans le SCoT. Les choix sont plus nombreux (13 contre 9) pour les deux premiers enjeux, qui constituent des marqueurs forts de l'adaptation et de la transition des territoires face aux effets du changement climatique. En cela, l'adaptation des activités est un thème novateur dans les documents stratégiques. De plus, le confort des cadres de vie est un enjeu à saisir aujourd'hui pour profiter de ses effets ultérieurement. Signalons à ce sujet que la question des mobilités, intégrée dans cet enjeu, si elle est « classiquement » au cœur des documents d'urbanisme, est à considérer ici comme un appel pour aller beaucoup plus loin afin de répondre aux problématiques des territoires éloignés des transports collectifs habituels.
- La maîtrise des consommations des ressources naturelles et énergétiques, ainsi que la trajectoire vers un aménagement sobre en consommation foncière à même de renforcer la résilience aux risques naturels sont deux thèmes déjà bien intégrés dans les documents de stratégies et planification. Il est intéressant de noter une forte convergence car la sélection par les participants s'est concentrée sur 2 des 5 orientations de cet enjeu : la proximité et les polarités d'une part, la lutte contre l'imperméabilisation d'autre part. Cependant, cette première lecture doit être nuancée car certaines des orientations retenues par les participants au sein de chacun de ces enjeux sont porteuses d'ambitions plus fortes en matière de transition que dans le document précédent. Comme le lecteur le lira par la suite, c'est par exemple le cas des trajectoires de réduction de la consommation à mettre en place dans tous les secteurs d'usage, ou de l'établissement des usages prioritaires pour l'enjeu relatif à la maîtrise de la consommation des ressources.

### 3.1.2. Des orientations priorisées faisant ressortir les spécificités des sous-territoires

<b>Enjeu : Garantir un aménagement sobre en consommation foncière à même de renforcer la résilience aux risques naturels</b>				
	Favoriser les proximités en rapprochant les fonctions et les services (ex : Maison France Service), renforcer les pôles de centralité pour réduire les mobilités subies par les habitants		Lutter contre l'imperméabilisation des sols dans le contexte de densification du bâti et améliorer la gestion des eaux pluviales en privilégiant/renforçant l'infiltration à la source	
Sous-territoire	Majeure	Mineure	Majeure	Mineure
Villes moyennes et périurbain			1	
Montagne et ses vallées				1
Urbain dense	1			1
Plaines, coteaux et bas-reliefs		1		
Total	2		3	

#### Favoriser les proximités en rapprochant les fonctions et les services (ex : Maison France Service), renforcer les pôles de centralité pour réduire les mobilités subies par les habitants

Cette orientation a été retenue par les sous-territoires « urbain dense » et « plaines, coteaux et bas-relief ».

Pour le premier, il a été identifié comme prioritaire un urbanisme rapprochant les services et les fonctions des pôles de proximité établis. En effet, l'enjeu n'est plus de poursuivre une croissance de la périurbanisation, mais plutôt de renforcer les centralités pour jouer le rôle de la « ville du quart d'heure ».

Pour le second, l'usage de la voiture étant prédominant, il a été jugé comme primordial d'engager une réflexion autour du rapprochement entre fonctions, services et emploi afin de permettre une économie de trajets, en particulier réalisé au moyen de mobilités carbonées.

#### Lutter contre l'imperméabilisation des sols dans le contexte de densification du bâti et améliorer la gestion des eaux pluviales en privilégiant/renforçant l'infiltration à la source

Pour les territoires de l'urbain dense, le souhait est de désimperméabiliser les sols afin de contribuer à réduire la formation d'îlots de chaleur. Cette orientation permettrait également de renforcer les continuités écologiques. Les participants ont également souligné la nécessaire prise en compte des dimensionnements et des flux des réseaux pour adopter une telle gestion des eaux fluviales.

Les territoires de montagnes et vallées expriment un enjeu différent. Au regard de leurs topographies, les territoires subissent en premier chef les effets du ruissellement le long des massifs et souhaitent que cette question de la désimperméabilisation des sols soit prioritairement traitée.

Concernant les territoires périurbains, c'est davantage la complexité de mise en œuvre de l'orientation, au regard des temps longs de mise en œuvre qu'elle nécessite, et son articulation avec l'ensemble des politiques sectorielles, qui en fait une priorité dans la stratégie d'adaptation.

## Enjeu : Maîtriser la consommation des ressources naturelles et énergétiques

Associer les habitants et les associations aux stratégies visant à faire évoluer les comportements		Mettre en place pour tous les secteurs d'usage des trajectoires de réduction de la consommation / des usages pour tendre vers une politique globale de sobriété, en particulier les mobilités et le parc résidentiel		Etablir de manière concertée des usages prioritaires en cas de crise : faire dialoguer les usagers de l'eau pour apprécier les nécessaires compromis, dans le cadre de politiques transversales		
Sous-territoire	Majeure	Mineure	Majeure	Mineure	Majeure	Mineure
Villes moyennes et périurbain			1			1
Montagne et ses vallées	1					1
Urbain dense	1			1		
Plaines, coteaux et bas-reliefs		1	1			
<b>Total</b>	<b>3</b>		<b>3</b>		<b>2</b>	

### Associer les habitants et les associations aux stratégies visant à faire évoluer les comportements

Il a été souligné qu'une large mobilisation est une condition *sine qua none* pour initier, accompagner et favoriser l'acceptabilité de ces changements.

Bien qu'intégrée par une majorité d'acteurs, une partie de la population dite des "invisibles" est encore détachée des cercles de décisions et d'informations concernant les impacts du changement climatique. Il est donc prioritaire de les embarquer pleinement afin de faire évoluer les comportements de tous. Les acteurs doivent être pleinement acteurs des changements de comportements afin que les territoires entament au mieux leur transition énergétique.

### Mettre en place pour tous les secteurs d'usage des trajectoires de réduction de la consommation / des usages pour tendre vers une politique globale de sobriété, en particulier les mobilités et le parc résidentiel

Les différents sous-territoires partagent le fait que la sobriété doit être inscrite de façon transversale comme le socle des différentes orientations proposées et plus largement des politiques de transition. La construction d'une vision stratégique doit permettre de définir le cadre d'actions des territoires et acteurs, en articulant et assurant une cohérence des visions. Cette sobriété ne doit pas être confondue avec l'efficacité, l'une n'empêchant pas l'autre. Cette sobriété doit conduire, notamment sur les territoires urbains, à améliorer le niveau des confort d'été et d'hiver, afin de garantir une ville économe.

### Etablir de manière concertée des usages prioritaires en cas de crise : faire dialoguer les usagers de l'eau pour apprécier les nécessaires compromis, dans le cadre de politiques transversales

Cette orientation est partagée sur l'ensemble des territoires, qui précise que l'eau est une ressource nécessaire pour tous les usages. Sous tension cette ressource nécessitera des arbitrages d'usages. Il a notamment été ciblé un enjeu particulier au regard de la forte consommation d'eau de l'industrie de la micro-électronique.

Enjeu : Permettre l'adaptation des activités, notamment forestières,						
	Accompagner la transition des filières agricoles vers des cultures moins consommatrices en eau, notamment pour les cultures alimentaires		Mettre en place une stratégie foncière forestière territoriale intégrant restructuration et gestion durable, avec des plantations adaptées pour lutter contre le dépérissement ou la remontée en altitude d'essences forestières et lutter contre le morcellement		Prendre en compte et protéger la vitalité des sols pour maintenir leur bon fonctionnement dans un objectif de résilience alimentaire de proximité	
Sous-territoire	Majeure	mineure	Majeure	mineure	Majeure	mineure
Villes moyennes et périurbain					1	
Montagne et ses vallées			1	1		
Urbain dense						1
Plaines, coteaux et bas-reliefs	1	1		1		1
<b>Total</b>	<b>2</b>		<b>3</b>		<b>3</b>	

**Accompagner la transition des filières agricoles vers des cultures moins consommatrices en eau, notamment pour les cultures alimentaires**

Bien que l'enjeu de la disponibilité de la ressource en eau ne soit pas perçu comme étant une menace à court et moyen terme, il a été identifié de façon homogène sur les sous-territoires une nécessité partagée d'engager les filières agricoles dans une transition vers des cultures moins consommatrices afin de rendre leurs pratiques plus vertueuses, et de poursuivre ainsi les trajectoires de réduction des consommations et d'atténuation de l'impact des changements climatiques.

**Mettre en place / renforcer une stratégie foncière forestière territoriale intégrant restructuration et gestion durable, avec des plantations adaptées pour lutter contre le dépérissement ou la remontée en altitude d'essences forestières et Encourager la mise en œuvre de plans de gestion durable des forêts privées**

Bien que la forêt soit représentative, ou non, du sous-territoire, cette orientation semble faire sens. Sur les territoires de montagnes et vallées, où la forêt est omniprésente, cette orientation constitue de fait une priorité pour maintenir ses fonctions dans le cadre des effets du changement climatique. Sur les territoires de plaines, coteaux et bas-relief, la forêt, bien que partiellement présente, mérite selon les acteurs du territoire que l'on se préoccupe d'établir une stratégie foncière forestière, à minima sur les forêts communales, afin de garantir leur bonne adaptation aux changements à venir. La question du bois dans les constructions a appelé plusieurs remarques. D'une part, la question de la disponibilité de la ressource locale se poserait si toutes les constructions utilisaient cette ressource. Ainsi, la proposition à ce stade se limite aux constructions publiques, installations techniques et logements subventionnés. D'autre part, poser le principe est très facile - des collectivités l'ont déjà fait - mais le mettre en œuvre est d'une tout autre complexité, d'où la proposition de séparer les deux termes de cette orientation.

### Prendre en compte et protéger la vitalité des sols pour maintenir leur bon fonctionnement dans un objectif de résilience alimentaire de proximité

Cette orientation est perçue de façon hétérogène selon les sous-territoires.

Pour les territoires urbains denses, le territoire étant imperméabilisé et ne comportant pas en soi de zones agricoles, le souhait est que la vitalité et la qualité des sols soit intégrée pour permettre un certain niveau d'autosuffisance alimentaire à terme.

Pour les milieux périurbains, l'enjeu est de (re)développer des productions de proximité afin de reconnecter les lieux de production et de consommation.

Enfin, pour les plaines, coteaux et bas-relief, le territoire présente le besoin de protéger et de permettre à ses terres agricoles de viser une trajectoire d'autosuffisance alimentaire au moyen de la prise en compte de la vitalité des sols.

<b>Enjeu : Permettre l'adaptation des activités, notamment forestières, agricoles, aux effets du changement climatique</b>				
Protéger les surfaces à haut potentiel agricole nécessaires à l'alimentation et pallier à la menace de la dégradation de la qualité des production agricoles				
Tenir compte du rôle de l'agriculture dans les émissions et le stockage du carbone				
Sous-territoire	Majeure	mineure	Majeure	mineure
Villes moyennes et périurbain				
Montagne et ses vallées		2		
Urbain dense				1
Plaines, coteaux et bas-reliefs				
<b>Total</b>	<b>2</b>		<b>1</b>	

### Protéger les surfaces à haut potentiel agricole nécessaires à l'alimentation ainsi que les surfaces mécanisables en montagne et pallier la menace de la dégradation de la qualité des productions agricoles en utilisant l'outil PAEN

Concernant les territoires de montagnes et vallées, l'importance de garder des espaces ouverts pour maintenir l'activité agricole. Ainsi, la question n'est pas celle du haut potentiel mais celle des terrains mécanisables pour maintenir l'activité. Pour la plaine du Grésivaudan très fertile, le haut potentiel est non seulement un acquis, mais également la disponibilité en eau, ce qui rend les productions très peu ou pas consommatrices d'intrants et d'irrigation.

Les terres à haut potentiel, du fait de la présence d'alluvions ont été pour certaines grignotées par l'urbanisation et le territoire estime que dans une logique de trajectoire vers l'autosuffisance alimentaire, ces terres doivent plus que jamais être protégées. De plus, le territoire dispose d'élevages et souhaite également intégrer pleinement le pastoralisme dans les dispositifs de protection de ces pratiques vertueuses.

### Tenir compte du rôle de l'agriculture dans les émissions et le stockage de carbone

Cette orientation a été retenue par le territoire urbain dense. La question agricole est jugée importante dans la mesure où d'une part l'urbain dense représente une zone de chalandise pour les terres agricoles de l'ensemble du territoire du SCoT, mais également pour préserver les quelques zones agricoles en urbain dense.

### Enjeu : Améliorer le confort des cadres de vie

Développer par des services et des infrastructures appropriées, les mobilités partagées et décarbonées, ainsi que les modes actifs	Intégrer les objectifs de confort d'été dans les PLU / PLUi et les opérations d'aménagement (véritable enjeu d'adaptation au changement climatique)	Repenser l'aménagement des espaces publics en ayant un souci permanent d'articulation avec les espaces privés dans un objectif de qualité urbaine
--	---	---

Sous-territoire	Majeure	Mineure	Majeure	Mineure	Majeure	Mineure
Villes moyennes et périurbain	1			1		
Montagne et ses vallées	1	1				
Urbain dense		1	1			1
Plaines, coteaux et bas-reliefs	1	1				
<b>Total</b>	<b>6</b>		<b>2</b>		<b>1</b>	

#### Développer par des services et des infrastructures appropriées, les mobilités partagées et décarbonées, ainsi que les modes actifs

Cette orientation se décline de façon hétérogène selon les sous-territoires.

Les territoires dits « urbain dense » sont à ce jour bien desservis par des infrastructures et les améliorations semblent plutôt viser les territoires périurbains. Cependant, en urbain dense, il importera d'intégrer de nouveaux services en relation avec les mobilités actives et l'intermodalité notamment. Les participants relèvent que ce sont les changements de comportement qui constitueront un vrai levier.

Les territoires périurbains expriment l'enjeu de consolider une véritable offre alternative avant de repenser un apaisement des centre-bourgs, réduisant la place de la voiture. Ce constat est partagé par les territoires à dominante rurale et montagnarde qui doivent offrir les opportunités structurelles permettant un changement de pratiques de mobilité. Les acteurs du territoire regrettent une place de la voiture personnelle trop importante au regard des enjeux du changement climatique présent et à venir. Ils souhaitent ainsi poursuivre plus avant les mobilités alternatives à la voiture comme le ferroviaire ou les modes actifs, pour les trajets domicile-travail comme les trajets <15min. L'objectif est d'offrir des alternatives à la voiture, peu chères, efficaces et en cohérence avec la réduction des émissions de gaz à effets de serre.

Enfin, l'attention est attirée sur le fait que l'orientation en faveur des mobilités partagées et décarbonées, ainsi que les modes actifs repose sur les changements de comportements. Ces mobilités sont à penser à la fois pour les habitants et les touristes qui viennent sur le territoire.

#### Intégrer les objectifs de confort d'été dans les PLU / PLUi et les opérations d'aménagement, véritable enjeu d'adaptation au changement climatique

Cette orientation se territorialise principalement sur les sous-territoires urbains.

En premier lieu, dans l'urbain dense, où il a été noté que malgré l'impossibilité réglementaire actuelle des PLU/PLUi à porter des obligations pour la nature des matériaux, etc., cette orientation est positionnée comme prioritaire au regard des enjeux de la qualité de vie des habitants. En outre, à long terme, des évolutions réglementaires adviendront peut-être. Enfin, il importe de travailler sur l'existant, les nouvelles constructions représentant une part très minoritaire du bâti.

Les territoires périurbains soulignent par ailleurs que les îlots de chaleur urbain ne se limitent pas aux espaces urbains denses, et qu'il est nécessaire d'adapter dès à présent les centres-bourgs pour qu'ils restent vivables à moyen et long terme.

### Repenser l'aménagement des espaces publics en ayant un souci permanent d'articulation avec les espaces privés dans un objectif de qualité urbaine

Cette orientation est spécifique à l'urbain dense. Par construction, ce sous-territoire est pauvre en espaces de respiration. Par ailleurs, les espaces privés, qu'ils soient arborés ou non, présentent un intérêt pour tous. Il convient donc d'accompagner une urbanisation garantissant une bonne articulation de ces espaces, pour les habitants, comme pour les différentes trames.

### 3.1.3. Conclusion pour le SCOT

#### Un SCoT déterminant pour certaines orientations

Le SCoT a une part très active en matière de **prescriptions** pour traduire 6 des 13 orientations choisies.

- **Lutter contre l'imperméabilisation des sols dans le contexte de densification du bâti et améliorer la gestion des eaux pluviales en privilégiant/renforçant l'infiltration à la source.**
  - Les prescriptions en matière de densité, de densification ou au contraire de limitation de la constructibilité que le SCoT impose aux documents d'urbanisme inférieur, certes en termes de compatibilité, auront une influence significative sur l'imperméabilisation. Le SCoT s'exprime de la même façon en matière de gestion des eaux pluviales.
- **Intégrer les objectifs de confort d'été dans les PLU / PLUi et les opérations d'aménagement, véritable enjeu d'adaptation au changement climatique.**
  - Une partie des objectifs de confort d'été peut être relayé par les PLU(i), et par conséquent porté par le SCoT. Cependant, le droit de l'urbanisme ne permet pas actuellement de contraindre en matière de matériaux. L'urbanisme est relayé par la réglementation thermique en matière de construction (RT 2020). Rappelons que les participants ont insisté sur la nécessité d'intégrer le bâti existant et non seulement les constructions neuves, ce sur quoi le SCoT ne peut pas agir.
- **Favoriser les proximités en rapprochant les fonctions et les services (ex : Maison France Service), renforcer les pôles de centralité pour réduire les mobilités subies par les habitants.**
  - A noter que cette orientation converge avec d'autres problématiques : elle favorise la mise en place de services de mobilité en structurant spatialement la demande, elle contribue à limiter l'éclatement urbain générateur d'imperméabilisation et favorise les continuités écologiques. Déterminant sur la deuxième partie de cette orientation bien que la mise en œuvre soit potentiellement longue et mobilisatrice de financement, le SCoT est également à même de prescrire aux PLU(i) des éléments favorables à la première.
- **Protéger les surfaces à haut potentiel agricole nécessaires à l'alimentation ainsi que les surfaces mécanisables en montagne et pallier la menace de la dégradation de la qualité des productions agricoles en utilisant l'outil PAEN.**
  - La protection des surfaces agricoles relève directement du SCoT, et le SCoT peut inciter fortement à utiliser l'outil PAEN pour lequel le Conseil départemental de l'Isère est compétent.
- **Développer par des services et des infrastructures appropriées, les mobilités partagées et décarbonées, ainsi que les modes actifs.**
  - Si le SCoT peut s'exprimer très directement sur les grands projets d'infrastructures et les axes privilégiés pour les différents modes, il ne peut pas agir en termes de prescription pour les services à proposer, et donc cette deuxième partie de l'orientation relève de la catégorie suivante.

Un bémol doit être apporté pour cette orientation :

- **Mettre en place pour tous les secteurs d'usage des trajectoires de réduction de la consommation / des usages pour tendre vers une politique globale de sobriété, en particulier les mobilités et le parc résidentiel.**
  - Cette orientation relève d'une part de prescriptions en matière de mobilité et de constructibilité ou rénovation des bâtiments, deux des domaines soulignés dans cette orientation, mais également de travaux à conduire avec des partenaires pour d'autres ressources dont la consommation est à limiter, comme l'eau.

## Un SCoT porteur d'ambitions à mettre en œuvre avec ses partenaires

Le SCoT peut intégrer des « orientations non prescriptives », que certains documents appellent recommandations ou mesures d'accompagnement, et qu'il sera possible de placer dans le **plan d'action**, introduit à titre facultatif par la récente ordonnance de modernisation des SCoT.

- Mettre en place / renforcer une stratégie foncière forestière territoriale intégrant restructuration et gestion durable, avec des plantations adaptées pour lutter contre le dépérissement ou la remontée en altitude d'essences forestières + Encourager la mise en œuvre de plans de gestion durable des forêts privées.
- Prendre en compte et protéger la vitalité des sols pour maintenir leur bon fonctionnement dans un objectif de résilience alimentaire de proximité.
- Accompagner la transition des filières agricoles vers des cultures moins consommatrices en eau, notamment pour les cultures alimentaires.
- Tenir compte du rôle de l'agriculture dans les émissions et le stockage de carbone.
- Etablir de manière concertée des usages prioritaires en cas de crise : faire dialoguer les usagers de l'eau pour apprécier les nécessaires compromis, dans le cadre de politiques transversales.
- Repenser l'aménagement des espaces publics en ayant un souci permanent d'articulation avec les espaces privés dans un objectif de qualité urbaine.

Pour ces 6 orientations, l'EP SCoT peut jouer un rôle à divers titres :

1. Introduire des objectifs ou orientations dans le plan d'action.
2. Impulser des discussions avec les partenaires concernés à l'échelle du SCoT, en proposant que cette échelle soit celle à laquelle les actions doivent être conçues, voire coordonnées. Il peut alors jouer un rôle moteur, voire de leader, dans le travail avec les partenaires : ce rôle apparaît plus évident au stade de la conception qu'au stade de la mise en œuvre pour lequel l'EP devrait se doter de moyens notamment humains plus conséquents. A noter que ceci va dans le sens de la dernière des orientations traitées ci-après.

Sur ce second point, plusieurs axes semblent structurants.

- **Renforcer les coopérations autour des chaînes de valeur agricoles et forestières dans une trajectoire de transition** : il est déterminant, en s'appuyant sur les démarches initiées, de mobiliser l'ensemble des territoires dans un engagement actif au sein de ces espaces (stratégie forestière, PAiT). L'objectif est de consolider un espace de dialogue et de co-construction, entre les territoires « producteurs » et « consommateurs ». Sur ces sujets agricoles, forestiers, mais également de façon sous-jacente sur la définition d'une stratégie et trajectoire de stockage du carbone par la biomasse, il est nécessaire d'articuler les positionnements locaux, afin d'optimiser les chaînes de valeur (de l'amont à l'aval), afin de permettre une adaptation des filières aux effets du changement climatique, de territorialiser l'usage des ressources locales autant que possible, et inscrire, à l'échelle de l'EP SCoT, les territoires dans une trajectoire tendant vers la neutralité carbone.
- **Inscrire la planification énergétique à l'échelon interterritorial** : dans ce rôle d'animation des acteurs sur le déploiement d'une stratégie partagée, il apparaît également que l'EP SCoT semble être la bonne échelle pour permettre un décloisonnement des politiques locales de maîtrise de la demande, et de production, énergétique. L'analyse des trajectoires des territoires réalisée en 2021 a démontré que sur ce sujet, et contrairement à d'autres thématiques, les coopérations restent à ce jour moins développées. Il semble essentiel, dans une démarche d'adaptation, de renforcer une vision interterritoriale de l'énergie. Au-delà de fixer des trajectoires convergentes de réduction des consommations, il s'agit de déployer des instances de coordination entre gestionnaires de réseaux, planificateurs et collectivités territoriales afin de débattre autour de la spatialisation des besoins et opportunités, des priorités et investissements à conduire. D'autre part, dans un contexte de hausse des prix des énergies mais également de résilience des infrastructures de distribution, il semble nécessaire de porter un déploiement cohérent et localiser une production décentralisée, notamment dans une perspective d'autoconsommation.

## Un EP SCoT exemplaire et entraîneur

Concernant l'orientation :

- Associer les habitants et les associations aux stratégies visant à faire évoluer les comportements.

Nous aurions tendance à recommander à l'EP de jouer un rôle exemplaire dans la mesure où elle est directement liée à l'adhésion des habitants, à la pédagogie indispensable pour impulser des changements de comportement indispensables pour accompagner les actions publiques ou privées en faveur des transitions. Ce rôle est particulièrement difficile à jouer à l'échelle du SCoT, et il importe donc de pouvoir s'appuyer sur les partenaires, au premier chef les EPCI et communes, pour travailler conjointement. Le SCoT doit donc pouvoir entraîner l'ensemble des parties prenantes dans cette co-construction avec les habitants. Parallèlement, les attentes sont fortes du côté de la population, et l'EP SCoT comme les collectivités sont attendues sur ce registre.

## 3.2. Les acteurs et la gouvernance

### Une gouvernance associant de très nombreux acteurs

- Sont systématiquement mentionnés par les participants, outre les collectivités aux échelles concernées, les partenaires habituels dans les différents domaines : services techniques, institutions porteuses des domaines (SMMAG, foncières...).
- Pour toutes les orientations, les participants ont appelé autour de la table également les acteurs professionnels, privés, filières professionnelles concernées avec les entreprises (par ex. (*industrie, agriculture, service, tourisme, eau*), les scientifiques, et les usagers.
- Pour l'orientation relative à l'association des habitants sont également proposés des psychologues et le besoin d'aller chercher les « invisibles » qui ne participent habituellement pas aux concertations.
- Pour l'orientation sur la proximité des fonctions et services et sur les pôles de centralités, des instances de médiation ont été proposées.

Cette très large palette d'acteurs « à mettre autour de la table » conduit à la nécessité d'une réflexion sur des modalités de gouvernance permettant d'associer ces acteurs au-delà des consultations classiques, tout en élaborant une chaîne de décision claire et respectueuse des compétences respectives. Pour ce qui concerne les orientations transposables dans le SCoT, la question sera par exemple de travailler sur certaines problématiques dans des cercles larges au stade des propositions, avant de revenir pour les décisions dans les cercles habilités avec les collectivités et les Personnes Publiques Associées et la consultation publique.

Les changements de comportement et le besoin de mettre en œuvre des orientations / des actions relevant de différents domaines donnent tout leur sens à ce besoin d'associer des acteurs multiples, mais également de faire œuvre de **pédagogie**, ce qui a été souligné également pour plusieurs orientations y compris dans les établissements de formation.

Cette large association joue ainsi dans trois directions : enrichir les propositions, convaincre et mobiliser les acteurs concernés, expliciter les choix et inciter à la mise en œuvre.

### Un emboîtement à organiser pour solliciter les différentes échelles

Rien ne ressort spécifiquement car elles sont souvent toutes citées, de la commune à la Région en passant par le périmètre du SCoT et de l'intercommunalité, avec un emboîtement à organiser pour une cohérence d'ensemble. Globalement, l'échelle de proximité (quartier / secteur) pour des projets locaux, l'EPCI étant cité plus souvent que la commune, et l'échelle GReG, parfois élargie (exemple de proposition d'un SMMAG élargi).

- L'échelle nationale a été soulignée à quelques reprises pour faire évoluer la législation sur certains points, tel que l'habitat sur la rénovation énergétique ou encore sur la consommation foncière, de même qu'indirectement l'Union Européenne au travers d'une demande d'évolution de la PAC en faveur de l'agroécologie.
- L'échelle du SCoT est très souvent citée, notamment pour l'orientation sur la vitalité des sols, sur celle concernant les mobilités, mais également pour celle relative à l'imperméabilisation et les eaux pluviales, de manière moins affirmée pour les trajectoires de consommation, où il est proposé d'élaborer un document de type SCoT.
- L'EPCI est également une échelle de référence souvent citée.
- Les échelles plus restreintes sont moins citées, mis à part pour l'orientation relative aux associations : pour cette dernière, toutes les échelles ont été désignées.
- Un niveau SMMAG élargi a également été proposé.

### Moyens et volonté politique parmi les conditions de réussite

*Le lecteur se reportera à la liste exhaustive des conditions de réussite placée en annexe, car les participants ont été prolixes sur ce point en apportant des idées précises sur de nombreux points qui ne se prêtent pas à une synthèse en raison de leur diversité.*

- **Un portage politique fort** est très souvent cité, pour conduire ou impulser les changements nécessaires pour les transitions.
  - Les acteurs cités étant très nombreux, y compris au niveau politique : Etat, Région, Département, EP SCoT, EPCI, autres acteurs institutionnels. Pour être opérant, un réel portage politique relève de plusieurs instances, et demande de la coordination dans les décisions et les mises en œuvre.
  - Le rôle de l'EP SCoT est très souvent reconnu : il importera donc celui-ci, de choisir ses priorités non seulement sur le plan des objectifs à atteindre et donc des orientations à porter, mais de le faire en accord avec ses partenaires par co-construction / négociation / ...
- **Un besoin de moyens, non seulement financiers, mais également humains**
  - Ces besoins financiers relèvent de l'investissement, de l'aide, mais peuvent prendre des formes particulières comme le risque mutualisé dans le domaine de l'agriculture.
  - L'EP SCoT est peu concerné par cette question des moyens du fait de ses compétences spécifiques. Pour des orientations dont la mise en œuvre relève de partenaires à même de porter les réalisations ou les financements, et elles seront potentiellement nombreuses, la question sera de travailler avec les partenaires concernés et tous les co-financeurs potentiels pour les entraîner très en amont dans des décisions convergentes entre le SCoT et les moyens qui lui sont alloués.
  - Les moyens humains ne doivent pas être omis dans ce contexte où la co-construction, la pédagogie, etc. seront importantes.
- **L'attente de simplification** a été citée à deux reprises sur deux sujets très différents : simplifier le millefeuille de compétences pour les mobilités, simplification dans les successions des propriétés forestières pour l'orientation sur la stratégie foncière forestière.
- En lien avec la sobriété, qui a guidé la pré-sélection des orientations à proposer aux ateliers territoriaux, il est intéressant de souligner que des **mesures contraignantes** ont été énoncées : contraindre les mobilités décarbonées, brider le chauffage collectif des lieux publics et des entreprises.

## 4. Annexes

### 4.1. Annexe 1 – Orientations par enjeu

#### **ENJEU : Garantir un aménagement sobre en consommation foncière à même de renforcer la résilience aux risques naturels**

- 1 - Définir une méthode et des outils de comptabilisation (quantitative et qualitative) des espaces agricoles / naturels à mettre en œuvre pour organiser le Zéro Artificialisation Nette et la séquence ERC
- 2 - Favoriser les proximités en rapprochant les fonctions et les services (ex : Maison France Service), renforcer les pôles de centralité pour réduire les mobilités subies par les habitants
- 3 - Lutter contre l'imperméabilisation des sols dans le contexte de densification du bâti et améliorer la gestion des eaux pluviales en privilégiant/renforçant l'infiltration à la source
- 4 - Organiser le développement urbain autour des réseaux existants
- 5 – Prévoir des espaces "soustraits" à l'exploitation forestière : rôle sur les paysages, la biodiversité, la séquestration carbone...
- 6 - Mettre en place des périmètres de protection forestière accompagnés d'un plan d'action type PAEN (Périmètre de protection des Espaces Agricoles et Naturels)

#### **ENJEU : Maîtriser la consommation des ressources naturelles et énergétiques**

- 1 – Associer les habitants et les associations aux stratégies visant à faire évoluer les comportements
- 2 - Concrétiser les économies d'eau par la mise en place de politiques publiques incitant des actions simples et peu coûteuses
- 3 - Mettre en place pour tous les secteurs d'usage des trajectoires de réduction de la consommation / des usages pour tendre vers une politique globale de sobriété, en particulier les mobilités et le parc résidentiel
- 4 - Etablir de manière concertée des usages prioritaires en cas de crise : faire dialoguer les usagers de l'eau pour apprécier les nécessaires compromis, dans le cadre de politiques transversales

#### **ENJEU : Permettre l'adaptation des activités, notamment forestières, agricoles, aux effets du changement climatique**

- 1 – Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau avec maintien de la trajectoire engagée pour réduire les impacts des activités économiques, notamment de l'agriculture
- 2 – Accompagner la transition des filières agricoles vers des cultures moins consommatrices en eau, notamment pour les cultures alimentaires
- 3 – Protéger les surfaces à haut potentiel agricole nécessaires à l'alimentation et pallier la menace de la dégradation de la qualité des productions agricoles
- 4 – Adapter les pratiques d'élevage au regard du changement climatique  
Renforcer les conditions d'autosuffisance alimentaire pour les cheptels
- 5 – Prendre en compte la vitalité des sols pour maintenir leur bon fonctionnement afin d'atténuer la diminution des rendements agricoles
- 6 – Tenir compte du rôle de l'agriculture dans les émissions et le stockage de carbone
- 7 – Mettre en place une stratégie foncière forestière territoriale intégrant restructuration et gestion durable, avec des plantations adaptées pour lutter contre le dépérissement ou la remontée en altitude d'essences forestières

#### **ENJEU : Améliorer le confort des cadres de vie**

- 1 – Intégrer les objectifs de confort d'été dans les PLU / PLUi et les opérations d'aménagement, véritable enjeu d'adaptation au changement climatique)
- 2 – Repenser l'aménagement des espaces publics en ayant un souci permanent d'articulation avec les espaces privés dans un objectif de qualité urbaine

- 3 – Poser le principe de l'emploi du bois (local) pour les constructions publiques et installations techniques ainsi que pour les logements subventionnés / Encourager globalement la construction bois et les matériaux biosourcés
- 4 – Apaiser la circulation et repenser la place de la voiture dans les centres-urbains et centres-bourgs, ce qui est favorable à des espaces publics pour tous
- 5 – Développer par des services et des infrastructures appropriées, les mobilités partagées et décarbonées, ainsi que les modes actifs

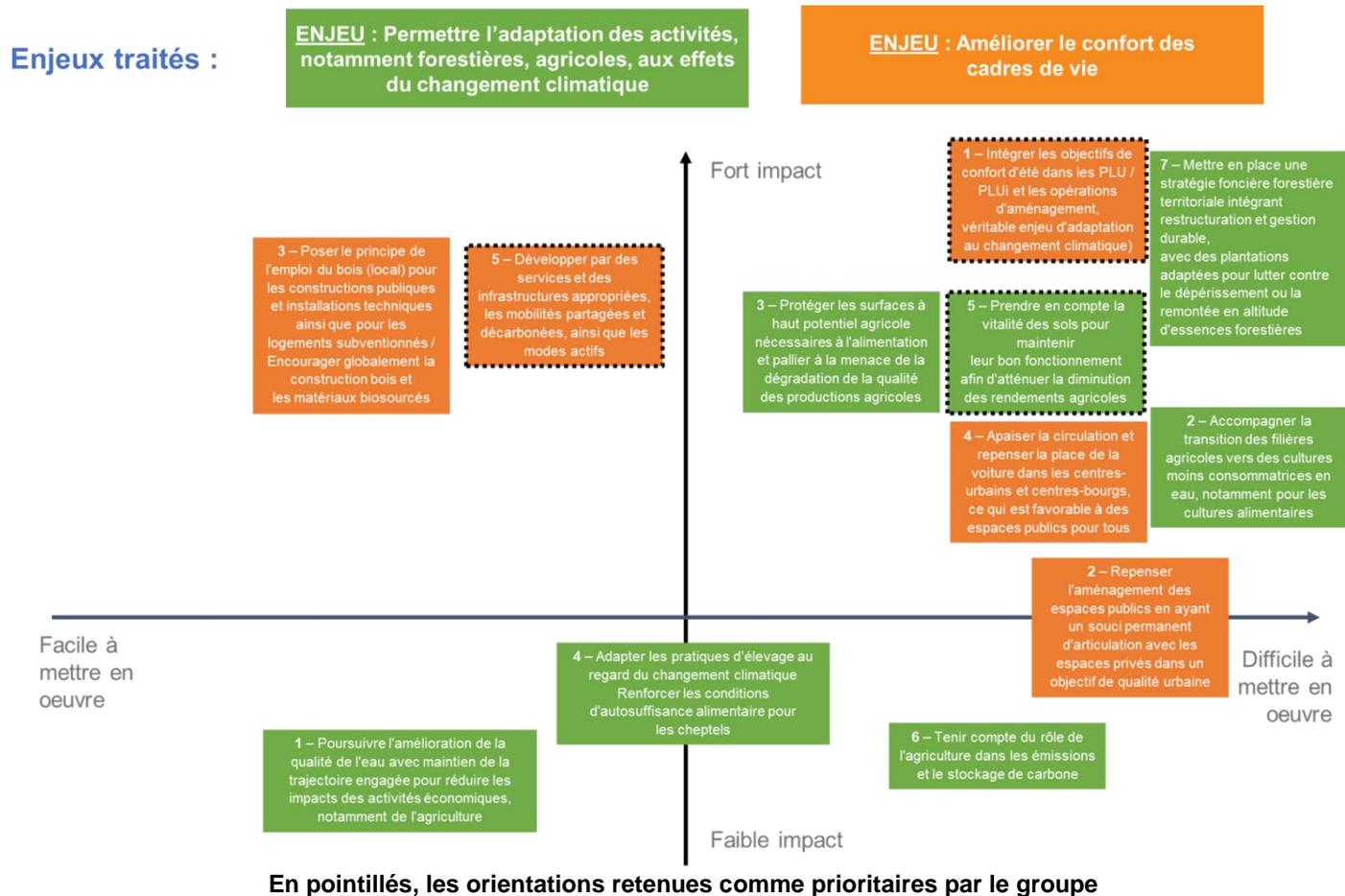
## 4.2. Annexe 2 – Cartes orientations, extrait du support d'animation



### 4.3. Annexe 3 – Matrices des sous-groupes

#### 4.3.1. Périurbain, 6 mai 2022

##### 4.3.1.1. MATRICE DU GROUPE 1

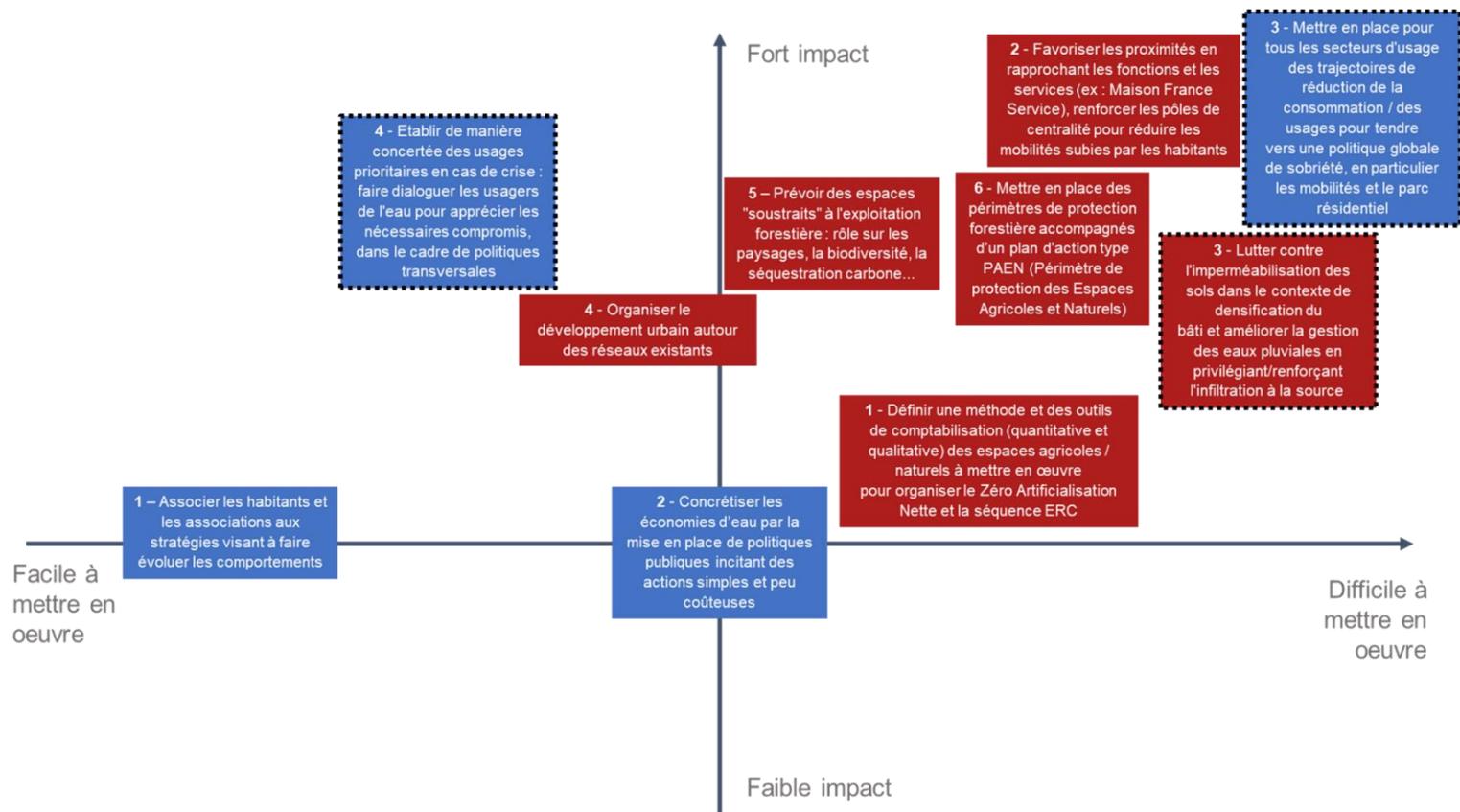


### 4.3.1.2. MATRICE DU GROUPE 2

Enjeux traités :

**ENJEU : Garantir un aménagement sobre en consommation foncière à même de renforcer la résilience aux risques naturels**

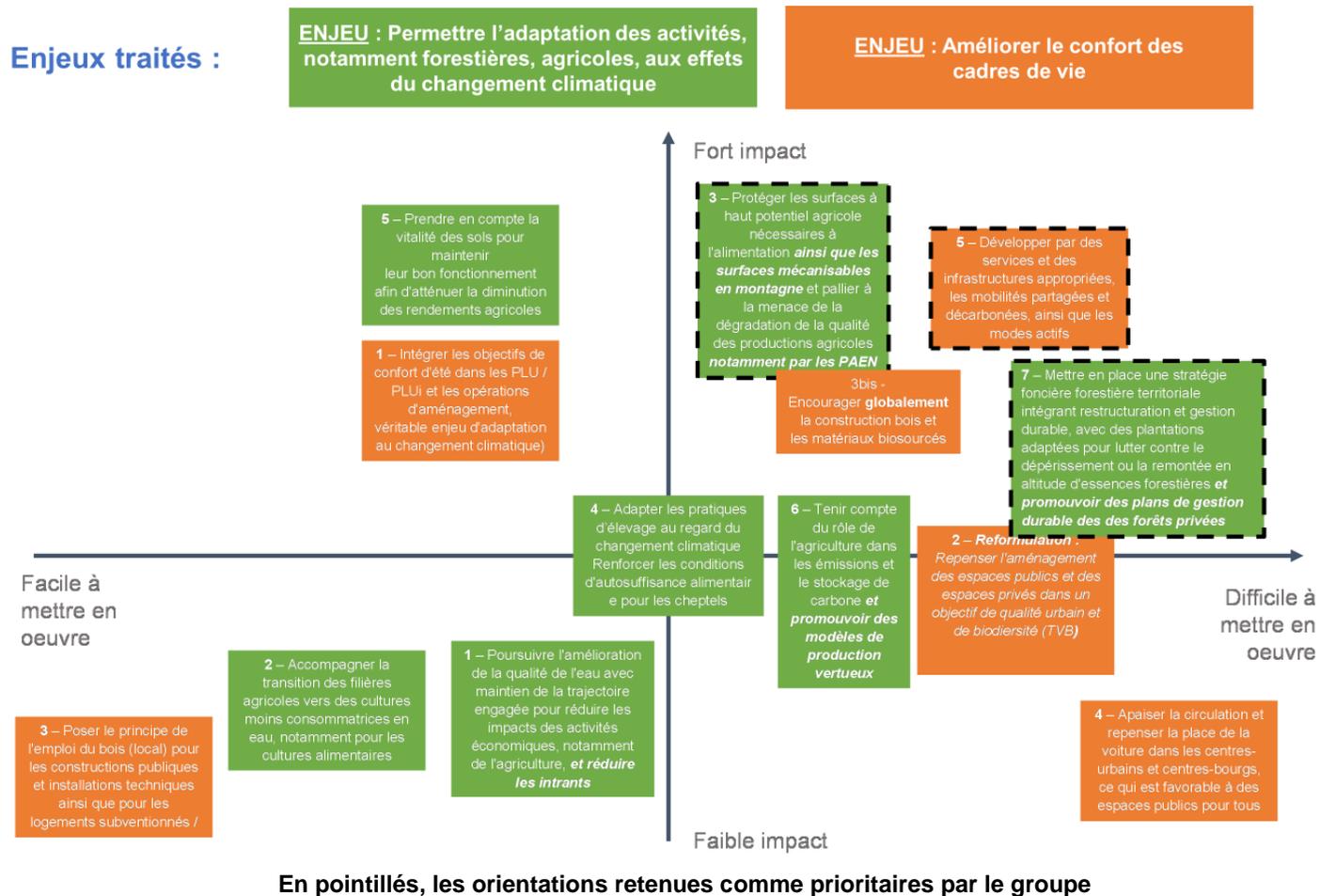
**ENJEU : Maîtriser la consommation des ressources naturelles et énergétiques**



**En pointillés, les orientations retenues comme prioritaires par le groupe**

### 4.3.2. Montagne et sa vallée, 16 mai 2022

#### 4.3.2.1. MATRICE DU GROUPE 1

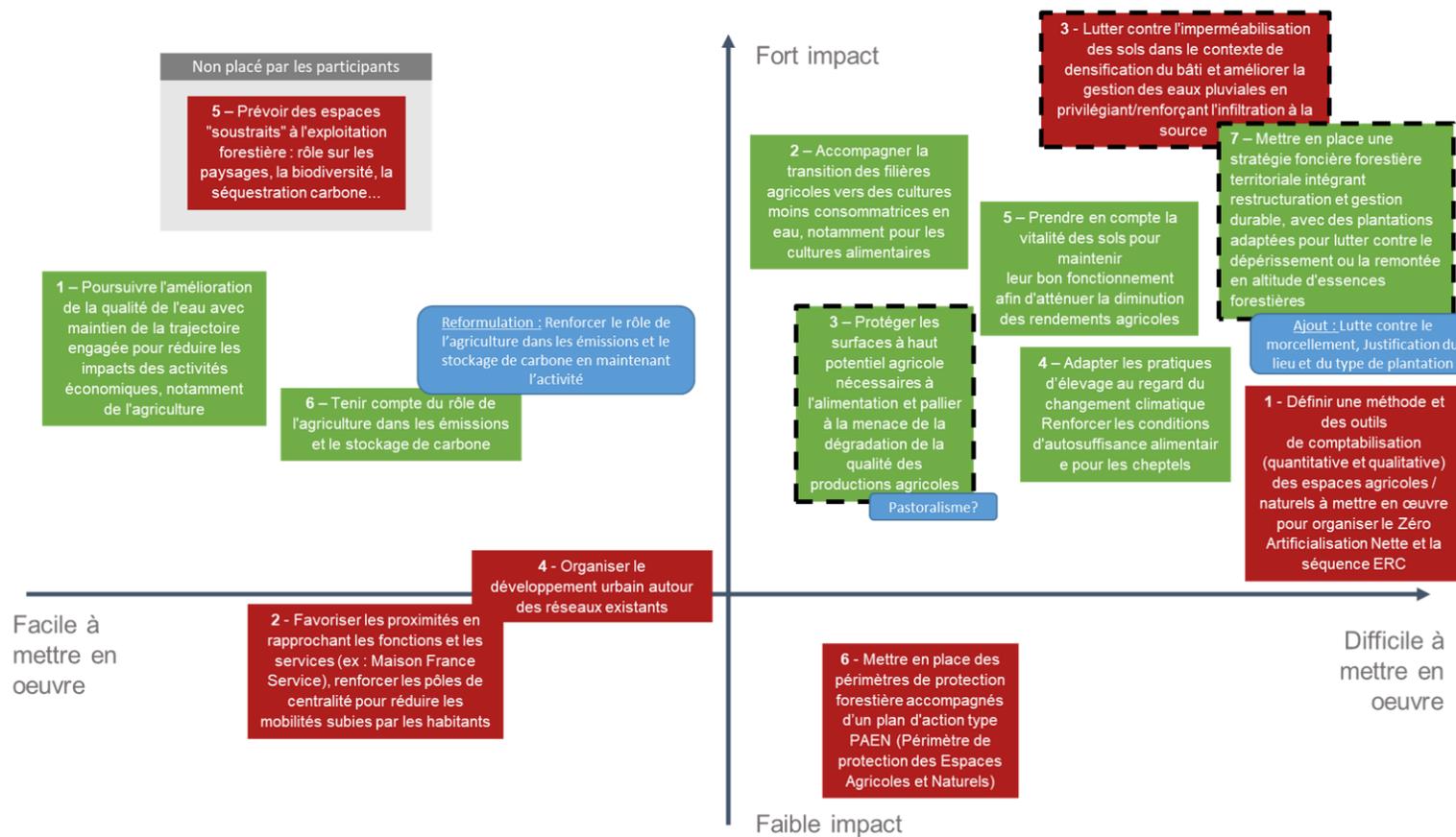


### 4.3.2.2. MATRICE DU GROUPE 2

Enjeux traités :

**ENJEU** : Permettre l'adaptation des activités, notamment forestières, agricoles, aux effets du changement climatique

**ENJEU** : Garantir un aménagement sobre en consommation foncière à même de renforcer la résilience aux risques naturels



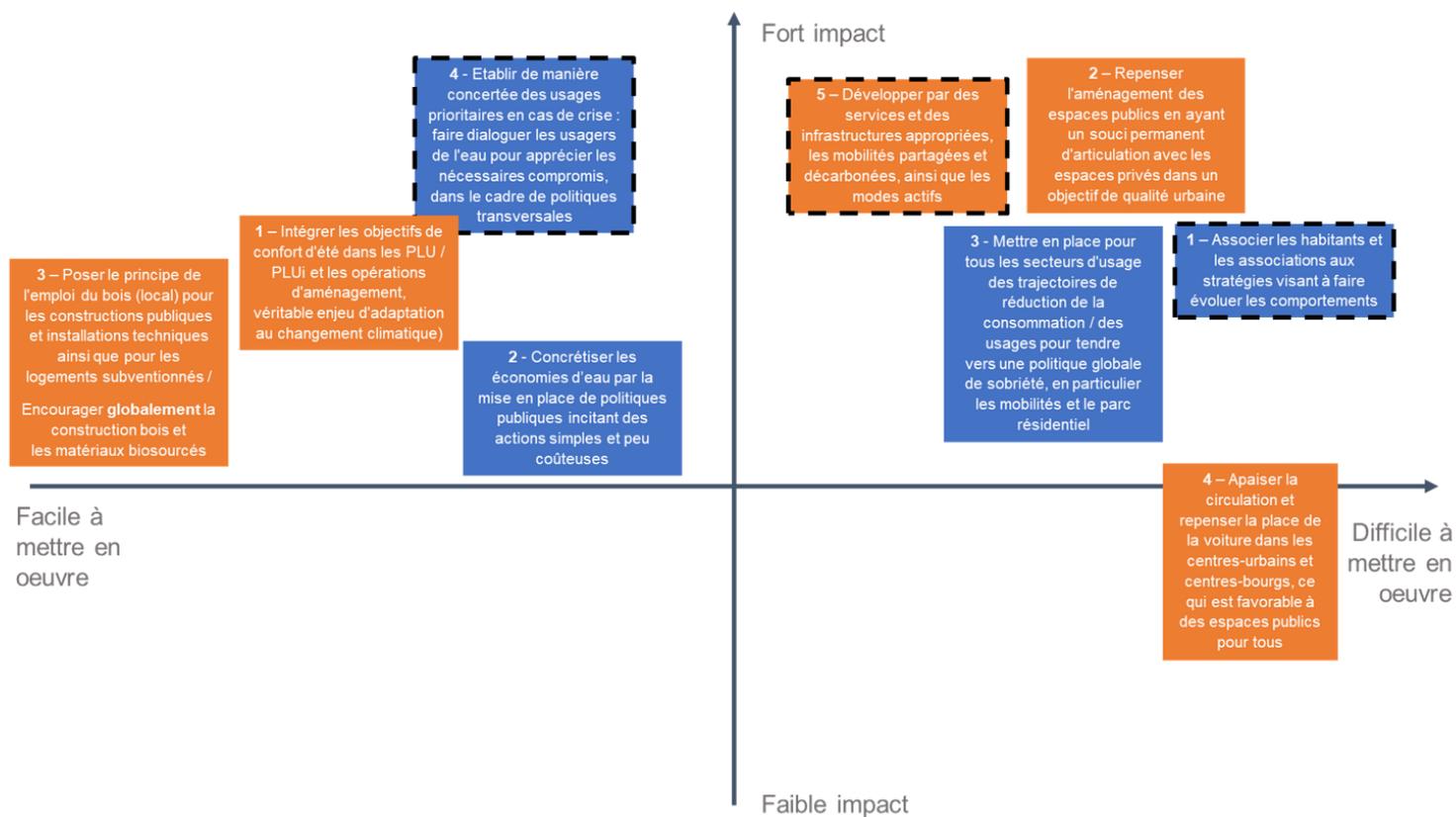
En pointillés, les orientations retenues comme prioritaires par le groupe

### 4.3.2.3. MATRICE DU GROUPE 3

Enjeux traités :

**ENJEU : Améliorer le confort des cadres de vie**

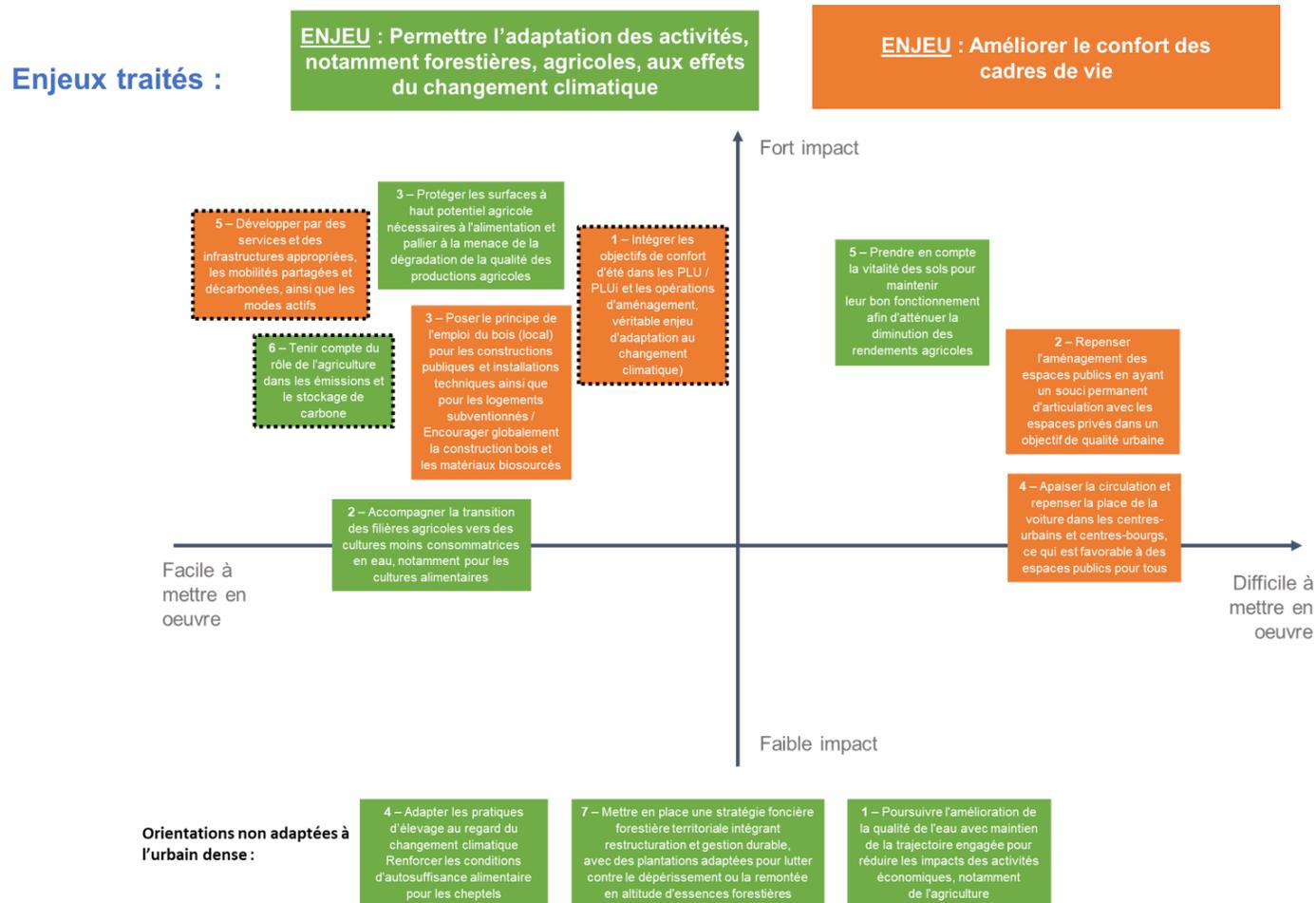
**ENJEU : Maîtriser la consommation des ressources naturelles et énergétiques**



**En pointillés, les orientations retenues comme prioritaires par le groupe**

### 4.3.3. Urbain dense, 18 mai 2022

#### 4.3.3.1. MATRICE DU GROUPE 1



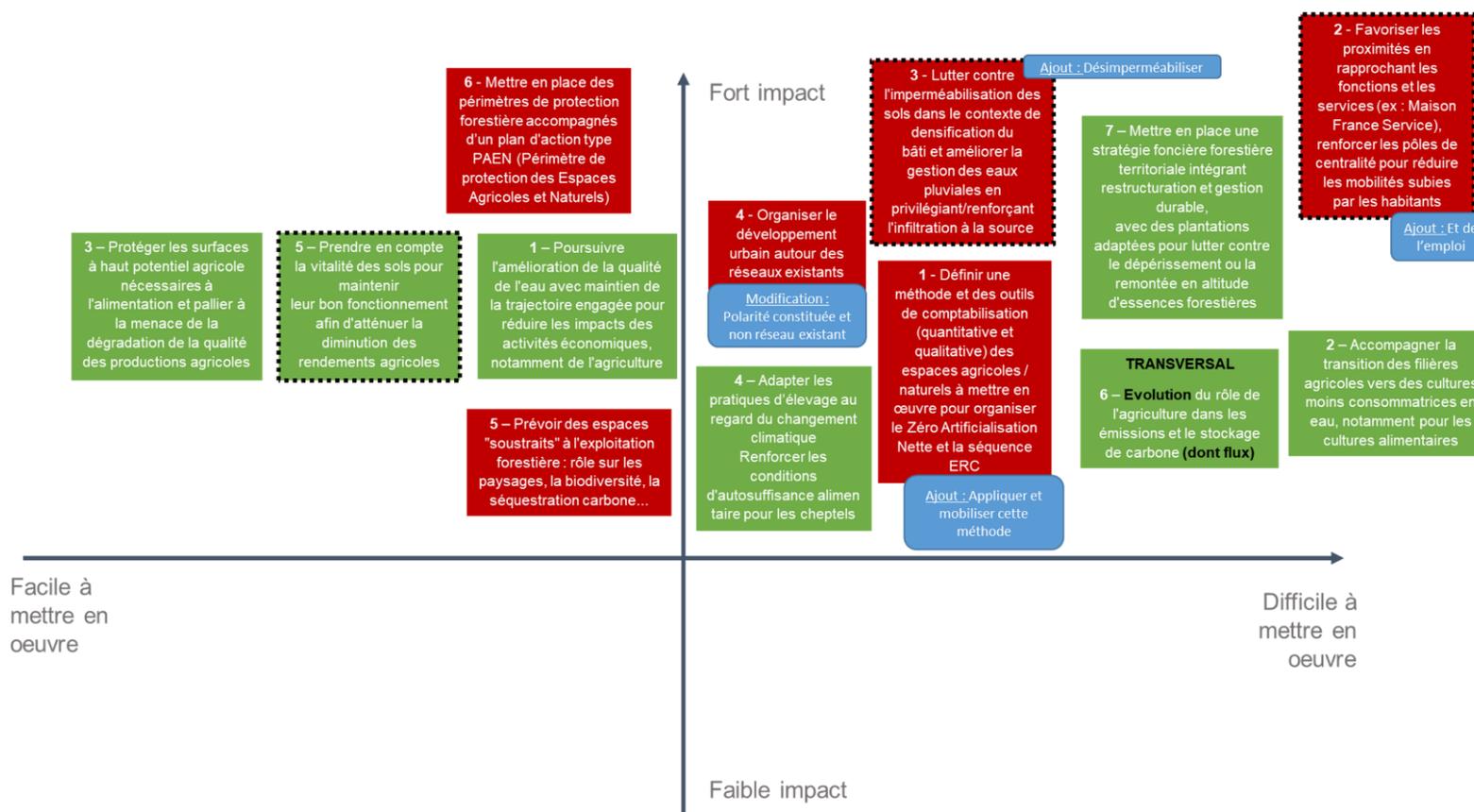
**En pointillés, les orientations retenues comme prioritaires par le groupe**

### 4.3.3.2. MATRICE DU GROUPE 2

Enjeux traités :

**ENJEU : Garantir un aménagement sobre en consommation foncière à même de renforcer la résilience aux risques naturels**

**ENJEU : Permettre l'adaptation des activités, notamment forestières, agricoles, aux effets du changement climatique**



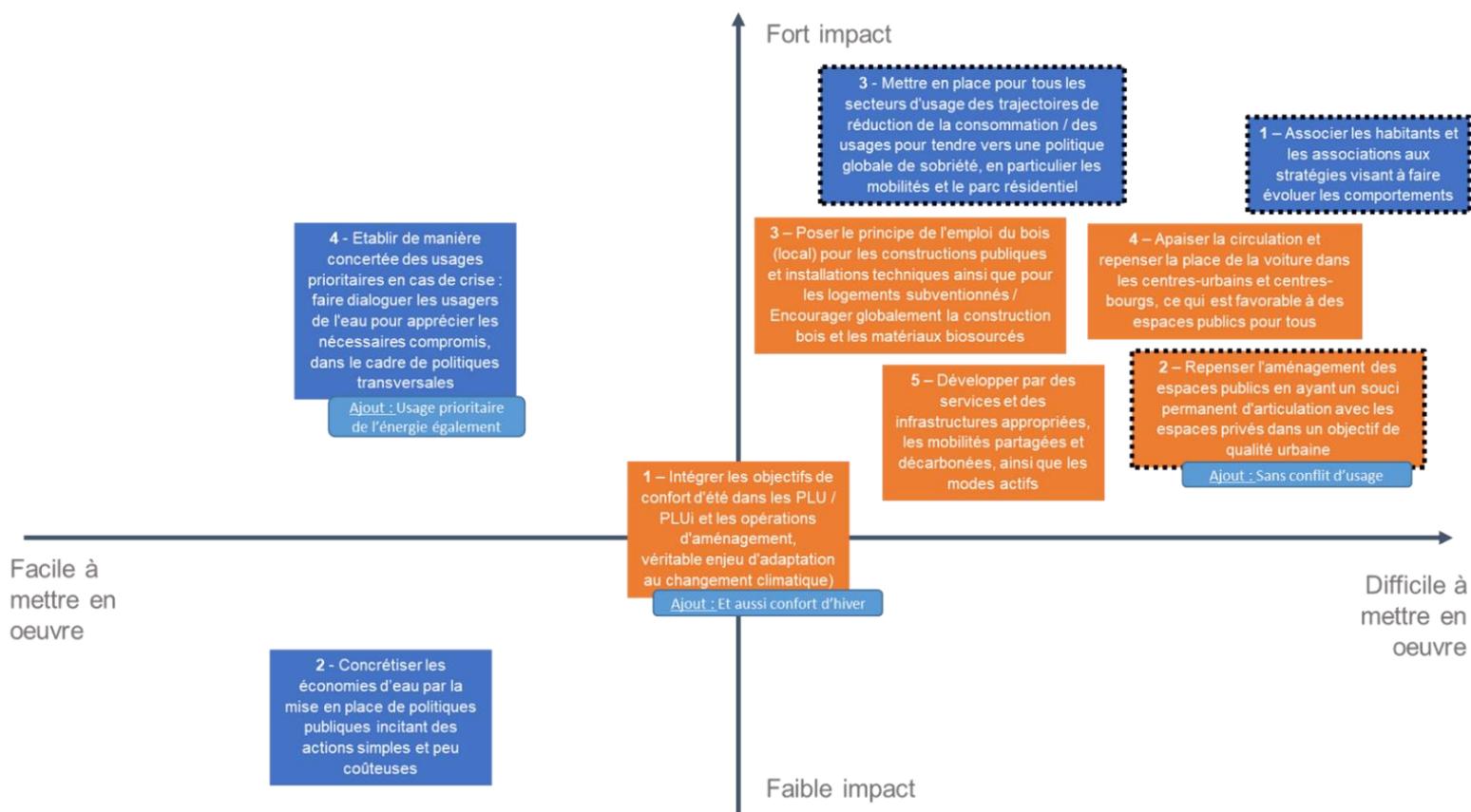
**En pointillés, les orientations retenues comme prioritaires par le groupe**

4.3.3.3. MATRICE DU GROUPE 3

Enjeux traités :

**ENJEU : Améliorer le confort des cadres de vie**

**ENJEU : Maîtriser la consommation des ressources naturelles et énergétiques**



**En pointillés, les orientations retenues comme prioritaires par le groupe**

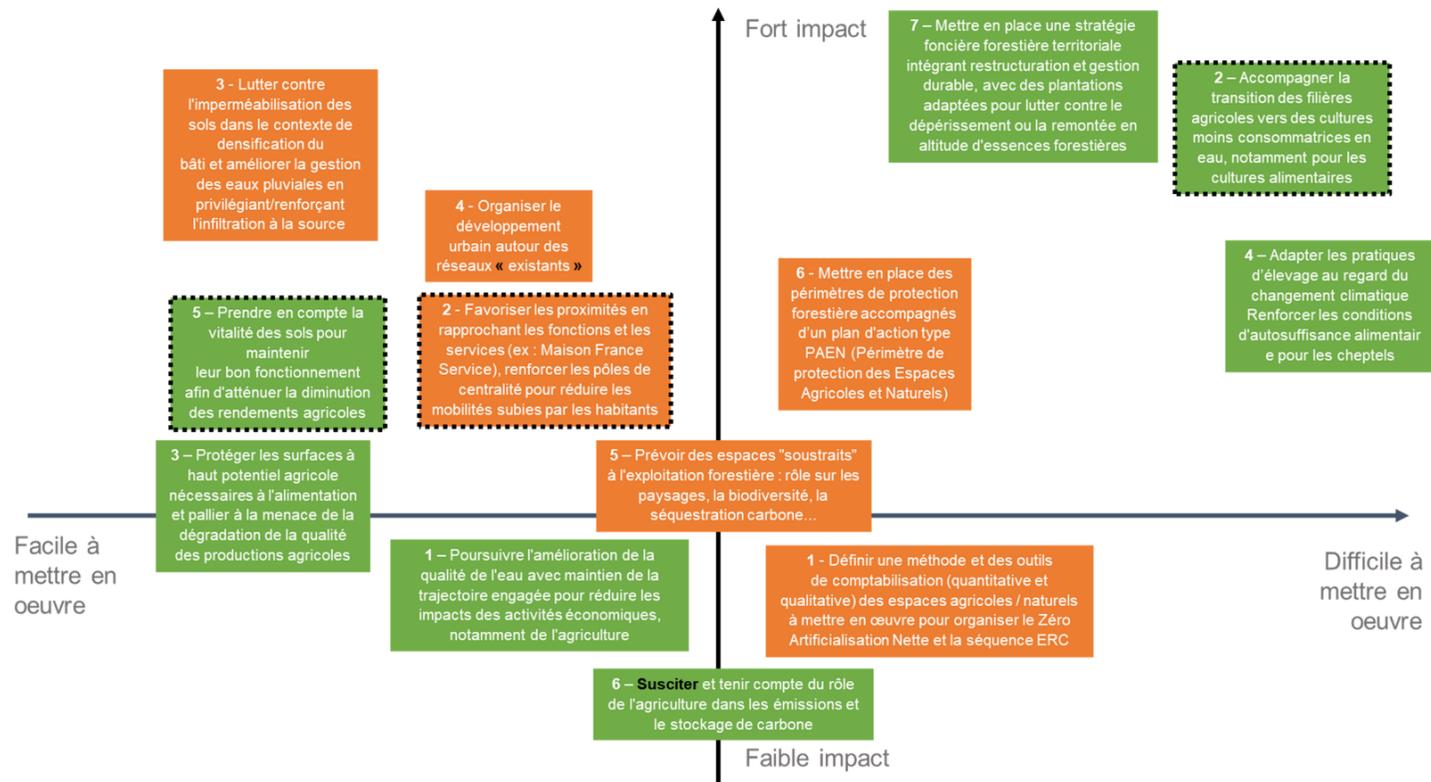
### 4.3.4. Plaine, coteaux et bas-reliefs, 19 mai 2022

#### 4.3.4.1. MATRICE DU GROUPE 1

Enjeux traités :

**ENJEU** : Permettre l'adaptation des activités, notamment forestières, agricoles, aux effets du changement climatique

**ENJEU** : Améliorer le confort des cadres de vie



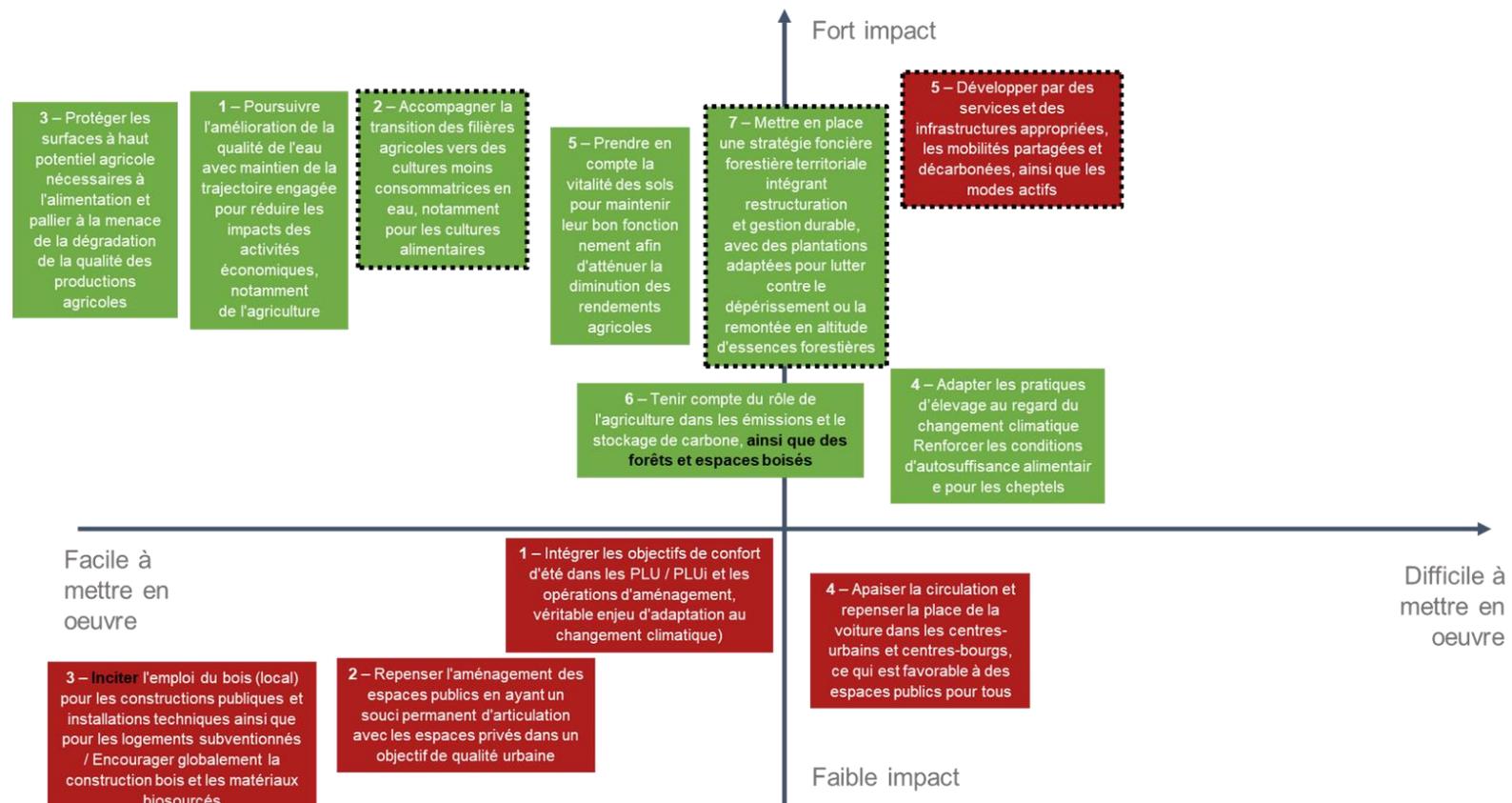
**En pointillés, les orientations retenues comme prioritaires par le groupe**

4.3.4.2. MATRICE DU GROUPE 2

Enjeux traités :

**ENJEU** : Permettre l'adaptation des activités, notamment forestières, agricoles, aux effets du changement climatique

**ENJEU** : Garantir un aménagement sobre en consommation foncière à même de renforcer la résilience aux risques naturels



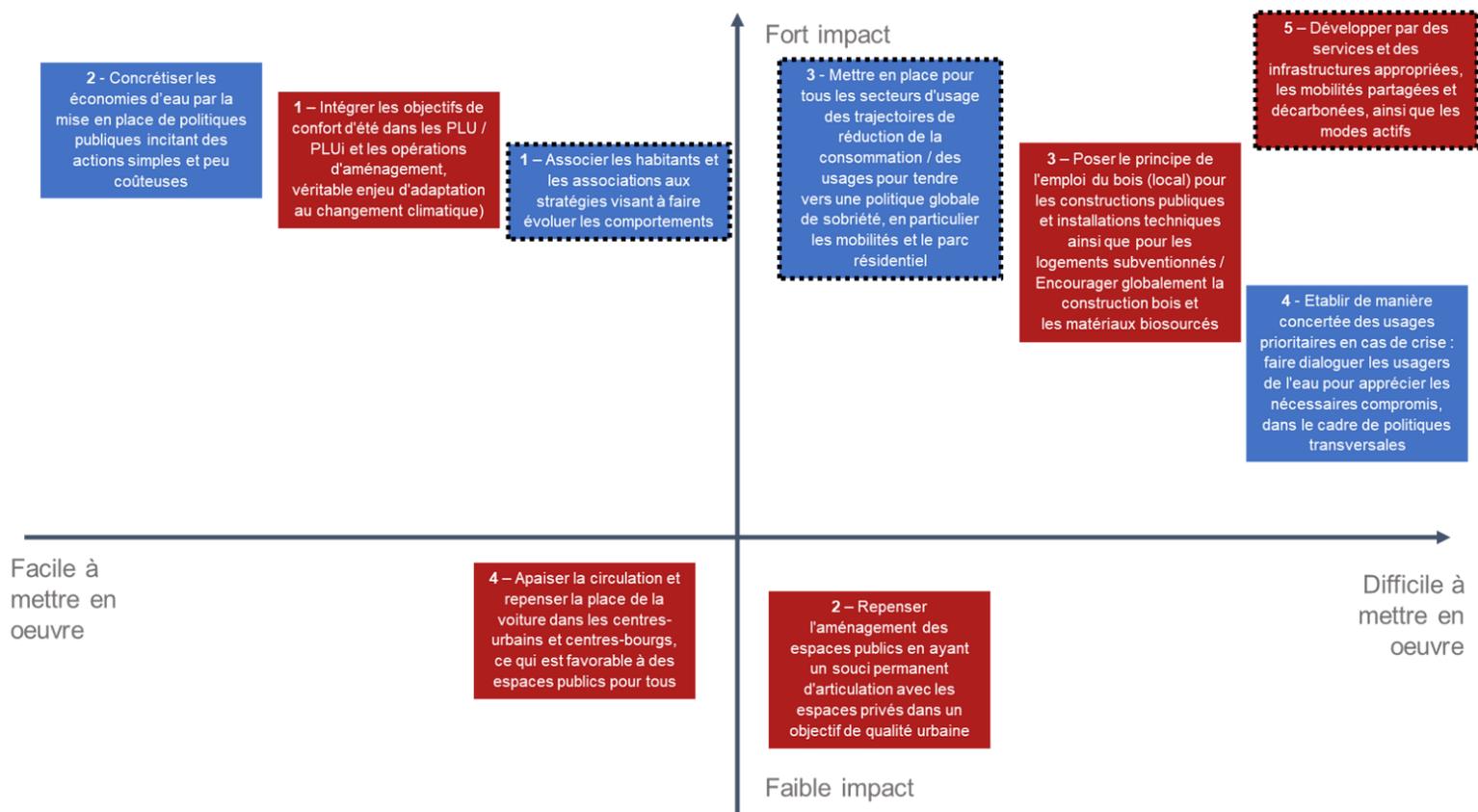
En pointillés, les orientations retenues comme prioritaires par le groupe

4.3.4.3. MATRICE DU GROUPE 3

Enjeux traités :

**ENJEU : Garantir un aménagement sobre en consommation foncière à même de renforcer la résilience aux risques naturels**

**ENJEU : Maîtriser la consommation des ressources naturelles et énergétiques**



En pointillés, les orientations retenues comme prioritaires par le groupe

#### 4.4. Annexe 4 - Acteurs, gouvernance et conditions de réussite : transcription des post-it des participants

Cette annexe fait l'objet d'un document séparé, accolé à celui-ci.

**EP SCoT GReG**

EP SCoT Grande Région de Grenoble  
44 avenue Marcellin Berthelot  
38100 Grenoble

# Etablissement Public du SCoT de la Grande Région de Grenoble

Lyon-Ecully,  
16 septembre 2022

## Accompagnement du projet pour un SCoT en transition

### Rapport final - Annexe 4 : Acteurs, gouvernance et conditions de réussite : transcription des post-it des

**Lyon** - Siège social  
9 bis route de Champagne  
CS 60208  
69134 Ecully Cedex

**Paris**  
37 rue de Lyon  
CS 61267  
75578 Paris Cedex 12

Tél. 33 (0) 9 87 87 69 00  
Fax 33 (0) 9 87 87 69 01

[www.algoe.fr](http://www.algoe.fr)

SAS au capital de 3 603 652 €  
SIRET 352 885 925 000 29  
NAF 7022Z RCS LYON B  
N° CEE FR 78 352 885 925

CONSULTANTS

**Nom du consultant**

**GUYON-BENOITE** Bernadette

**DELAJOURD** Kévin

**JOUAN** Typhaine

**ZIMMERMANN** Christophe,  
(AGORA PUBLICA)

## Préambule

Les post it retranscrits ci-après sont placés dans deux ou trois catégories mais le lecteur est invité à considérer que les deux premières catégories (acteur à mobiliser, échelle de mise en œuvre) ont eu tendance à fortement se chevaucher dans l'esprit des participants.

## 5. Périurbain

### 5.1. Orientation 1 - Prendre en compte la vitalité des sols pour maintenir leur bon fonctionnement afin d'atténuer la diminution des rendements agricoles

Echelle de mise en œuvre
<b>GOUVERNANCE</b> Echelle : collectivité, interco Mode : participatif (tenir compte de la demande)
LOCAL (Agriculteurs, établissements scolaires, acteurs privés)
Echelle interco / Scot (GREG)
Acteur à mobiliser
Agriculteurs, Gestionnaires (AN / CEN / AE), Filières, acteurs agroalim locaux/régionaux, Asso
Chambre Agri, Elus / EPCI
Chambre d'agriculture, Intercommunalité, Documents d'urbanisme
Syndicats exploitants agricoles, Agriculteurs, Associations
Service agriculture CAPV, Instances professionnelles diverses, Gouvernance = instances existantes
Chambre d'agriculture, Associations environnementales, Intercommunalités, Consommateurs
Monde agricole (CA38, ADABIO), Elus locaux, Syndicat des rivières, Acteurs de la filière économique, Associations citoyens / naturalistes
Agriculteurs, Consommateurs, Elus, Organismes de formation
Associations / citoyens, Monde scientifique, Producteurs spécialisés alimentaire et circuit court, Techniciens SO / Vivant, Techniciens résilience alimentaire et pas que les pros de l'agriculture !
Acteurs de l'agriculture, Chambres consulaires
SCOT, PLU(i), chambre d'agriculture

Élément de réussite
<p>Agir sur l'offre et la demande</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- multiplier les circuits courts</li> <li>- trouver les justes prix</li> </ul> <p>- sensibilisation des producteurs et consommateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- retour d'expérience / partage</li> <li>- formation</li> </ul>
Zonage + réglementation usage de l'eau
Pratiques agro-écologiques -> équilibre végétal - animal
<p>Incitations financières</p> <p>Challenges / Récompenses</p>
<p>Faire adhérer les habitants</p> <p>Education par les écoles</p>
Info et sensibilisation des élus et des agriculteurs
<p>Pédagogie pour acceptation de proximité espaces périurbains / espaces agricoles</p> <p>Trouver un moyen / mécanisme financier permettant de contrer l'attrait de la mise en constructibilité</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Pédagogie globale</li> <li>. Prise de conscience collective</li> <li>-&gt; Grand public (consommation)</li> <li>-&gt; Agriculteurs</li> </ul> <p>-&gt; Elus locaux qui privilégient les productions locales (maraichages, bois fragmentés)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Proposer des solutions simples au monde agricole et les financer</li> </ul>
<p>Outils : enquêtes</p> <p>Conditions : incitation / encouragement économique</p>
Questionner la répartition des différentes cultures sur les terres agricoles en opposition à la monoculture
Financer le renouvellement urbain (réhabilitation des friches...)
<p>Politique d'aide (financière)</p> <p>Redonner du sens à l'alimentation</p> <p>Prise de conscience collective et individuelle</p>
<p>Informer les élus et techniciens sur la résilience alimentaire prioritaire (sécurité alimentaire) = RISQUE</p> <p>Sur nécessité qualité des sols, de la biodiversité, réduire intrants, transports, etc.</p>
Faire dialoguer les spécialistes des sols avec les acteurs institutionnels

## 5.2. Orientation 2 - Développer par des services et des infrastructures appropriés les mobilités partagées et décarbonées, ainsi que des modes actifs

Echelle de mise en œuvre
Services et infras des mobilités partagées décarbonées à imaginer. Gouvernance au niveau d'un grand territoire dont le SMMAG est un début. Regrouper dans un grand SMMA les mobilités et infras
Départements, CC, communes / Associations / Usagers
Région + SMMAG
A toutes les échelles. Chacun a son rôle de la commune à la région, le SCOT assurant la cohérence entre ces différentes échelles
Elus, collectivités compétentes
Echelle interterritoriale
Service mobilité CAPV, SMMAG, Région : TER, Comité d'usagers, SCOT
<u>Gouvernance</u> : instances existantes
Intercommunalités, Communes, Population
Développer les services de transités (?)
<u>Gouvernance</u> :
<u>Echelle</u> : par interco et entre interco voisins = bassin de vie
Mode : participatif / inclusif

Acteur à mobiliser
Coopération intercommunale (EPCI, communes, associations, usagers)
Intercommunalité : communes, REGION
Région apport financier Les EPCI Les futurs utilisateurs
SCOT et PLU(i) (les collectivités correspondantes)
Acteurs : - Habitants / Usagers (intérieur/extérieur) - Acteurs urbanisme - Maitrise ouvrage et œuvre - Collectivité (EPCI) - Experts (chercheurs/ingénieurs) - Artistes

Élément de réussite
Enquêtes de déplacement
Politique d'aménagement Prix des carburants Diminuer l'espace pour les voitures Augmenter l'espace pour les modes actifs et TC
Interactions avec les usagers par remontée terrain Sensibilisation Fixer un objectif de part des transports décarbonés dans la mobilité du territoire
Outil : enquête ménage part modale Conditions : Investissement et coopération
Infrastructures modes doux partout
Accompagner très volontairement le déploiement des lieux identifiés pour usages mutualisés (vélo, automobile...) Elargir les réflexions / Solutions aux déplacements périphéries / Périphéries
Proposer les alternatives à la voiture avant d'en réduire la place Formation
Simplifier le millefeuille des compétences
Volonté politique Moyens financiers des enjeux
Multiplicité des offres et facilité

### 5.3. Orientation 3 - Lutter contre l'imperméabilisation des sols dans le contexte de densification du bâti et améliorer la gestion des eaux pluviales en privilégiant / renforçant l'infiltration à la source

Echelle de mise en œuvre
SCOT, PLU(i), même le SRADDET
Echelle des docs d'urbanisme locaux (PLU, PLUI)
Promoteurs SCOT PLU Communes
Echelle EP voir Bassin versant
L'EPCI doit jouer un rôle important dans l'affichage de sa feuille de route en cohérence avec le SCOT (?)
Echelle : PLUI
Echelle locale au niveau du PLU / PLUI Coef de biotope Coef de pleine terre
Intercommunalités Communes Documents d'urbanisme
Intercommunalités Communes PLU / PLUI Opérateurs travaux
Communes, acteur de proximité / Connaissance du terrain
Adjoints à l'urbanisme Service - Aménagement CAPV - Eaux SCOT
Elus / Collectivités Aménageurs Habitants
Services urbanisme Techniciens Promoteurs
Elus, collectivités compétentes Service urba, assainiss. Pluvidéc'7

Acteur à mobiliser
Les collectivités correspondantes L'Etat (taxes)
Les aménageurs Repenser la gestion des matériaux -> LES INDUSTRIELS

Élément de réussite
Réfléchir à de l'urbanisme transitoire -> Mutabilité / réversibilité
Partage de bonnes expériences
Pédagogie à l'attention des élus et des acteurs de l'aménagement
Réglementation construction + en amont P. Protection renforcée
L'exemple ! Les aménagements publics doivent donner l'exemple en imperméabilisant au minimum lors de la création de parkings, bâtiments
Garder une approche raisonnable de la lutte contre l'imperméabilisation avec objectif efficacité plus que dogmatique
Transposition dans les documents d'urbanisme afin d'avoir des effets rapides (et contraignants)
Outil : cartographie, suivi Conditions : - Contraintes - Accompagnement
Former, informer, sensibiliser Impliquer - techniquement - scientifiquement - sensiblement (toucher émotions) - risques !
PLU(I) : former les inspecteurs des permis
Délais de mise en conformité courts Fiscalité, taxation incitative VS dissuasive Pédagogie explicative Formation (min. sensibilisation) des entreprises BTP, architectes, notaires... et élus

5.4. Orientation 4 - Mettre en place pour tous les secteurs d'usage les trajectoires de consommation de la consommation / des usages pour tendre vers une politique globale de sobriété, en particulier les mobilités et le parc résidentiel

Echelle de mise en œuvre / Acteurs à mobiliser
Région, département(s), communautés de communes, dont élus Filières : industrielle, agriculture, bâtiment Associations Acteurs de la recherche spécialisés Usagers Organe d'articulation pour une vue d'ensemble cohérente et unifiée de tous les territoires avec des documents (type SCOT) pouvant être modifiés plus rapidement
Associations Presse spécialisée Communes
Scène pluri-acteurs d'échanges
SCOT et SRADDET, PLU(i) (les collectivités correspondantes) dans politique d'aménagement L'ETAT (taxes)
Conseil communautaire SCOT Conseils municipaux
Associations Elus
<b>TOUTES LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b> Développer les collectifs d'usagers citoyens
Intercommunalités Communes Associations Acteurs économiques Ecoles
Echelles : toutes -> Multiplicité des voix allant dans le même sens Impliquer la société civile (associations, collectifs, scientifiques) S'appuyer sur les travaux d'autres interco (ne pas réinventer)

Élément de réussite
Tendre à diminuer les trajets en rapprochant le travail et les services de la population Enseigner la sobriété au quotidien
Info et sensibilisation des élus et de la population à l'urgence et à l'ampleur des changements à opérer pour faire face au dérèglement climatique
Communication Atelier de formation
Contraindre la place de la voiture, favoriser celle des vélos et piétons, des TC Bridier le chauffage collectif et celui des lieux publics, entreprises Pédagogie Abolir la réduction fiscale pour le trajet domicile-travail en voiture
Trouver la bonne manière (pourquoi pas ludique) d'associer les habitants à une feuille de route évolutive
Acceptabilité -> Pédagogie
Anticipation avec une planification long terme Dialogue entre les nombreuses parties prenantes URGENCE absolue
Cohérence des politiques

## 6. Montagnes et ses vallées

### 6.1. Orientation 1 – Associer les habitants et les associations aux stratégies visant à faire évoluer les comportements

Echelle de mise en œuvre / Acteur à mobiliser
Gouvernance à déplacer sur le territoire, dans les communes ou secteur à définir avec une animation technique
Elus Acteurs économiques (industrie, agriculture, service) Acteurs associatifs (environnement, usagers de la nature, mobilités douces...) Grand public (adulte et jeune)
Mobiliser les représentants publics / Privés Approche transversale des sujets
Jeunes Conventions citoyennes Communautés de communes Chercheurs en sciences sociales pour formation à la prise de parole, à l'écoute et au débat
Habitants quand projet local Associations Acteurs économiques si besoin
Elus et acteurs Animateurs et accompagnateurs externes
Echelle : grand bassin de vie et activité type SCOT Acteurs : tous
Favoriser l'expression de tous, y compris les "éloignés" des débats
La réponse est dans la priorité de rang 1 : tous les secteurs Ne pas faire de la démocratie participative formelle + Ne pas oublier que la SCOT s'adresse aussi aux instances supra : Région, Etat
Travailler avec des collectifs de citoyens en premier lieu dans les communes (voire les quartiers) Ensuite au sein des EPCI Puis des secteurs du SCOT Puis du SCOT
Echelle communale et intercommunale selon les thématiques Acteurs : toucher un panel de la société très large (social / économique / collectivités...)
Echelle : au niveau de l'EPSCOT de la GREG ou d'un pôle métropolitain à constituer Acteurs : EPCI, chambres consulaires, SMMAG, Etat, Département, Région

Société civile, experts (chercheurs), institutions et collectivités  
 Mise en place d'une gouvernance spécifique selon schéma si non existante (type commission locale de l'eau)

Co-construction à l'échelle de l'EPCI  
 Acteurs = communes, associations, entreprises  
 S'appuyer sur le PCAET (?)

Habitants, entreprises, élus, assos... -> tous les acteurs puisque co-construction tous acteurs  
 Une instance réunissant tous ces acteurs

Co-construire : Mettre en place des ateliers par territoire  
 Tous acteurs en intelligence collective -> vision devenir

Gouvernance = interco  
 Type de gouvernance = participatif  
 Acteurs : Citoyens, élus et associations

Mettre en place stratégie forestière foncière  
 . Par massif / grand territoire naturel + zones périphériques = association entre zone de production et de consommation (pas de démarche "agglomérée")  
 . Gouvernance large (la forêt au sens large implique beaucoup de monde) mais pilotage (par massif) par acteur reconnu (déjà) = ex PNR Chartreuse (?)

Acteurs : - Tourisme : du DS à l'hébergeur en passant par tous les prestataires d'activité- Aménagement- Eco & agri sous toutes les facettes- animateurs et experts de la conduite du changement- Chercheurs- Acteurs transition énergétique- Pas de discrimination : tout acteur est bon à entendre-> Conventions citoyennes et (?)

Echelle : multiple  
 La co-construction est nécessaire depuis l'échelle communale jusqu'à l'échelle "SCOT élargi"  
 Acteurs : élus, professionnels, asso, habitants... En fonction des thèmes

Acteurs à mobiliser :  
 - Habitants  
 - Acteurs du monde économique  
 - Acteurs de l'agriculture  
 - Citoyens engagés (dans des associations, etc.)  
 - Jeunes, pauvres, etc.  
 Gouvernance idéale : EPCI  
 Ni trop loin, pour éviter les discussions hors sol  
 Ni trop proche, pour éviter le raisonnement à sa seule expérience personnelle

Acteurs économiques  
 Habitants  
 Partenaires institutionnels  
 Associations  
 Elus / interco / communes  
 Acteurs sociaux  
 Gouvernance : collectivités publiques

Co-construction avec tous les acteurs

A l'échelle SCOT= décision politique et orientation globale pour identifier la co-construction comme approche transversale

Mise en œuvre :

- par des animateurs extérieurs / neutres
- à l'échelle locale / ultralocale / Selon les projets

Echelle interco et inter et intercos locales

Gouvernance participative / inclusive

Approche bottom-up / assemblées citoyennes

Acteurs :

- Citoyens
- Elus
- Praticiens
- Scientifiques
- Populations vulnérables / minorités

Habitants, entreprises, élus, assos... -> tous les acteurs puisque co-construction tous acteurs

Une instance réunissant tous ces acteurs

> Gouvernance

- CLE

- EPAGE / EPTB

> Acteurs de l'eau : collectivités, usages, Etat

> Approche par bassin versant (concertation)

Echelle intercommunale

Acteurs : habitants, entreprises, collectivités compétentes, offices du tourisme, acteurs pro touristiques

Élément de réussite
<p>Former les élus et les acteurs à la co-construction Avoir une animation / accompagnement extérieur pour aider à co-construire avec tous</p>
<p>Acceptation d'un changement de posture de la part de bon nombre d'acteurs actuels = 1 marche à franchir -&gt; condition remplie que si on arrive à 1 "mise en récit" de la transition souhaitée, partagée et du coup un travail largement concerté sur les outils d'adaptation au changement (en partant de quelques priorités ciblées puis en étoffant).</p>
<p>Travailler activement avec la population : - Réunions de quartier, de village, d'immeuble - micro-trottoirs</p>
<p>Co-construction avec tous Changer d'approche : ne plus lancer d'invitations à des réunions mais aller sur place à la rencontre des acteurs locaux</p>
<p>Co-construire dans des ateliers locaux et thématiques avant une centralisation à une échelle plus large (pédagogie, appropriation, solution locale...)</p>
<p>Prendre en compte les sensibilités et l'émotionnel Organiser le dialogue dans les désaccords</p>
<p>Information et partage du diagnostic</p>
<p>Concertation ascendante de la proximité jusqu'à l'échelle de l'EP SCOT</p>
<p>Inviter tous les acteurs privés et publics - acteurs économiques agricoles - habitants Aider dans les sujets en donnant des exemples de projets mis en place sur d'autres territoires</p>
<p>Il est indispensable que les acteurs partent de la même base scientifique à la manière de la convention citoyenne pour le climat, sans cela la discussion ressemblera à un jeu de postures stérile</p>
<p>Représentativité des acteurs Mobilisation sur le long terme</p>
<p>Aller au contact des acteurs plutôt que de les faire venir à soi + revoir les méthodes de co-construction</p>
<p>.Volonté politique de la co-construction .Des moyens pour l'animation de la co-construction (financiers et RH) .Réduire les égos de tous pour faire ensemble et réduire l'impact des jeux d'acteurs</p>
<p>Sensibiliser les habitants aux conséquences réelles de leurs habitudes de transport</p>
<p>Animation de la gouvernance Structure type parlement de Loire (le fleuve) pour une représentation de la société civile</p>
<p>Décisions selon le jugement majoritaire</p>
<p>Education de chacun à la co-construction sur les sujets publics (sensibilisation, expérimentation et retour expérience)</p>

## 6.2. Orientation 2 - Mettre en place une stratégie foncière forestière territoriale intégrant restructuration et gestion durable, avec des plantations adaptées pour lutter contre le dépérissement ou la remontée en altitude d'essences forestières

Echelle de mise en œuvre / Acteur à mobiliser
Les organismes forestiers
La gestion foncière est majeure : distinguer l'action envers le foncier agricole et le foncier forestier est une facilité. Mais cela peut faire passer à côté de l'essentiel. La gouvernance : faire travailler ensemble tous les acteurs concernés par les deux aspects
Associations, forêt publique /privée ONF / chambre agriculture Collectivités territoriales (interco - communes) Gouvernance : partagée avec ≠ acteurs
Echelle intercommunale permettant de regarder les enjeux croisés (potentiel forestier, biodiversité, captages) Appui des communes Mobilisation des acteurs "fonciers" et forestiers : SAPER, CNPF...
Identifier les propriétaires de parcelles "biens sans maître" - Proposer une possibilité de gestion par un syndicat aux propriétaires non intéressés par leur bien - Favoriser une gestion collective des parcelles privées "réunies"
Mobiliser les propriétaires privés, élus, ONF, structures, asso... et usagers de la forêt
Acteurs : Forestiers privés Assos représentantes Parcs Experts fonciers Transporteurs / exploitants / Grumiers Collectivités locales et communes
Mettre en place des associations foncières forestières pour gérer globalement les forêts privées
ONF Asso proprio fonciers privés (AFTBM) Communes EPCI Notaires
Informers les propriétaires forestiers privés sur les enjeux
Gouvernance : les communautés de communes ou Métropole pour le pilotage Une communication écrite et des ateliers de sensibilisation par massif forestier

<p>Echelle : intercommunale + communale  Appui et accompagnement des communes  Pour permettre de regarder les enjeux croisés (potentiel forestier, biodiversité, protection captage, risques sanitaires, incendies  Animation foncière avec SAFER, CNPF, COFOR, CDA, ONF</p>
<p>Associations (les vraies !) pour la protection de la nature</p>
<p>Echelle : SCOT et déclinaison par massifs forestiers  Acteurs : ONF, EPCI, département, CRPF, COFOR, FIBOIS, Notaires, SAFER, communes, citoyens</p>
<p>Stratégie forestière : EPS.t, ONF, communes forestières Asso propriétaires privés ?</p>
<p>Gouvernance : échelle cohérence de massif et public / privé</p>
<p>Echelle : élus, professionnels (de la forêt, des collectivités), asso, propriétaires, institutions (CNPF, chambre d'agriculture, ONF) et organismes proposant/gérant des outils (départements, associations)</p>
<p>Mettre en place stratégie forestière foncière. Par massif / grand territoire naturel + zones périphériques = association entre zone de production et de consommation (pas de démarche "agglomérée". Gouvernance large (la forêt au sens large implique beaucoup de monde) mais pilotage (par massif) par acteur reconnu (déjà) = ex PNR Chartreuse (?)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Mobiliser acteurs publics et privés de la forêt</li> <li>- Communes</li> <li>- Propriétaires fonciers</li> <li>- Gestionnaires</li> <li>. Gouvernance via des projets expérimentaux</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>. ADEME</li> <li>. Conseil régional</li> <li>. CRPF</li> <li>. ONF</li> <li>. Chambre d'agriculture</li> <li>. Notaires</li> <li>. Associations environnementales</li> <li>. Usagers de la forêt (chasseurs)</li> </ul>
<p>ONF + CRPF + CA 38  Elus  Gestionnaires (PNR, RNR, COFOR)  Chasseurs  Grand public</p>
<p>Echelle des intercommunalités  Acteurs = propriétaires privés, asso foncières forestières, CRPF...</p>
<p>Echelle : au niveau des EPCI  Acteurs : EPCI, chambre d'agriculture, fédération Alpages, chasseurs, département, Etat</p>
<p>Autorité compétente en urbanisme  Les propriétaires  Les notaires  ONF  SAFER  Scieries  Gouvernance : à l'échelle des massifs montagneux ?</p>
<p>ONF, collectivités, exploitants privés, consommateurs</p>

Élément de réussite
Du temps Des espaces d'échange / écoute
Ne pas oublier l'enjeu environnemental lié aux forêts en ne se focalisant que sur l'aspect économique... La forêt doit elle aussi être un milieu diversifié pour jouer tous ses rôles et être capable de s'adapter aux changements climatiques
Arriver à convaincre les propriétaires forestiers de l'intérêt d'une gestion collective de leurs parcelles (intérêt privé ≠ intérêt collectif court terme ≠ long terme)
Prendre en compte / répartir les démarches existantes Ne pas oublier forêt privée Gouvernance élargie = aussi acteurs tourisme / chasse / APN
Une volonté politique forte Etat + Collectivités pour aboutir à la mise en place d'associations foncières pour regrouper les parcelles privées
Mise en place d'outils / Création d'une plateforme d'information
Faire travailler ensemble les "défenseurs de l'environnement" et les acteurs de l'agriculture et de la forêt. Face au changement climatique, les enjeux peuvent réunir et dépasser les enjeux catégoriels
Implication réelle des propriétaires fonciers Réalizations concrètes et partage d'expérience
Bourse foncière comme il en existe sur certains territoires Renouveler la communication car oubli des propositions sur le moyen terme
Enjeu d'un intérêt commun, y compris économique et écologique, pour susciter l'adhésion
Des outils d'incitation financière Des simplifications dans les successions (notamment pour séparer les forêts d'autres biens fonciers)
Faire prendre conscience aux citoyens et aux petits propriétaires privés pas avertis de la réalité de la dégradation des forêts et le fait qu'ils peuvent être partie prenante de l'action via le remembrement
Rôle stratégique des intercommunalités et des communes / connaissance foncière
Une gestion durable des forêts (biodiversité résiliente) publiques / privées qui est valorisée localement + transparence de la filière
S'insérer dans les dispatchs existants des plans forêts-bois de l'Etat et les contrats de plan Etat-Région (par exemple)
Formation des habitants
Eduquer les "touristes" et les néo-usagers de la Nature aux us et coutumes, aux bonnes pratiques, aux règles en vigueur Rappeler que la nature est souvent une propriété privée sur laquelle on a uniquement un droit de passage

### 6.3. Orientation 3 - Développer par des services et des infrastructures appropriés les mobilités partagées et décarbonées, ainsi que les modes actifs

Echelle de mise en œuvre / Acteur à mobiliser
Mixer acteurs de terrain et experts / scientifiques (certains peuvent être les 2 !)
Gouvernance : AOM Un grand syndicat de mobilité à l'échelle du Sud-Isère, territoire vécu Un SMMAG agrandi
Echelle : au niveau de l'EPSCOT de la GREG Acteurs : EPCI, Etat, département, associations naturalistes
Les usagers (donc les aider à s'organiser si pas d'assos locales) Les communes Les EPCI, même si compétences transférées au SMMAG
Echelle de la SCOT - AOM - Région - Département - l'Etat
Grand bassin de vie et d'innovation (type SCOT) + périmètre AOM et articulation Echelle nationale et régionale (surtout pour le ferroviaire)
AOM, Usagers, EPCI, entreprises tous secteurs, communes, universités, recherche (volet inno)
Travail de terrain pour recueillir et identifier les besoins Travail avec l'autorité mobilité pour la faisabilité
Communes / Interco, associations, habitants Gouvernance : collectivités
Echelle : cf. Légitimité et compétences Qui ? Usagers et entreprises à associer
. Favoriser le covoiturage pour les transports quotidiens (collège, travail) depuis les VILLAGES . Favoriser les transports en commun vers les lieux de loisirs pour les CITADINS (montagne hiver/été) => Multi-solutions
Echelle intercommunale Acteurs : habitants, entreprises, collectivités compétentes, offices du tourisme, acteurs pro touristiques
Acteurs : ne pas oublier les maires et leur capacité à prendre des arrêtés municipaux (ex pour fermeture de route) pour la gestion des flux touristiques
Acteurs autres que AOT / AOM, acteurs de la planif Ex : - PNR - Collectifs de citoyens... Qui agissent aussi sur les mobilités
La région puis les collectivités
Mettre en place stratégie forestière foncière . Par massif / grand territoire naturel + zones périphériques = association entre zone de production et de consommation (pas de démarche "agglomérée") . Gouvernance large (la forêt au sens large implique beaucoup de monde) mais pilotage (par massif) par acteur reconnu (déjà) = ex PNR Chartreuse (?)

<p>Acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Région</li> <li>- Habitants</li> <li>- ECPI (sur la compétence mobilité notamment)</li> <li>- SMAG</li> </ul>
<p>Mobiliser toutes les catégories d'acteurs Ne pas oublier les acteurs publics (région, département) et les opérateurs</p>
<p>Gouvernance : rôle du SCOT pour coordonner l'ensemble des acteurs Acteurs : Région / Département / communes / "exploitants" (SNCF) / transporteurs / + représentants habitants</p>
<p>Gouvernance Echelle Local &lt;-----&gt; GlobalCommune &lt;-&gt;interco &lt;-&gt; Région &lt;-&gt; Pays &lt;-&gt; Monde (tourisme)Participative / Inclusive / SystémiqueActeurs :- Usagers (tous !)- Artistes</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>. AOH (contexte organisation de la mobilité)</li> <li>- Gestionnaires de voirie</li> <li>- Fabricants d'applications d'aide à la mobilité</li> <li>- (distributeurs d'énergie y compris hydrogène)</li> </ul>
<p>La région quand elle a la compétence mobilités</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Collectivités locales</li> <li>. AOM</li> <li>. Habitants/usagers</li> <li>. Opérateurs privés et touristiques</li> </ul> <p>Gouvernance par bassin de vie emploi / destination touristique</p>
<p>A l'échelle du bassin de vie Acteurs publics et privés</p>
<p>Echelle :</p> <p>De la commune au SMMAG</p> <p>-&gt; en fonction des compétences (et en articulation des compétences)</p> <p>-&gt; jusqu'au département et la région pour le tourisme et les compétences transport</p> <p>. Acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commerçants, services...</li> <li>- Habitants, touristes</li> </ul> <p>= Associer acteurs du tourisme</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Acteurs :</li> <li>- Associations (notamment promotion mobilités alternatives)</li> <li>- Habitants</li> <li>- AOT et toute la chaîne du transport</li> <li>- Collectivités (SNCF, opérateurs touristiques d'organisation des séjours...)</li> </ul> <p>. Gouvernance</p> <p>Pratiquer au quotidien et faire des tests grandeur nature = "embarquer" dans de nouvelles pratiques</p>
<p>Acteurs à mobiliser</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Etat, SNCF (pour les infrastructures lourdes)</li> <li>. Pour les services TC : régions AOM et SMMAG</li> <li>. Pour les modes actifs / véhicules partagés : SMMAG et ECPI</li> </ul>
<p>Gouvernance à l'échelle des bassins réels de déplacement, avec une coordination régionale</p>

## 7. Urbain dense

### 7.1. Orientation 1 - Intégrer les objectifs de confort d'été dans les PLU / PLUi et les opérations d'aménagement, véritable enjeu d'adaptation au changement climatique

Echelle de mise en œuvre / Acteur à mobiliser
Elus Citoyens Asso de citoyens Commerçants AURG / CAUE
Elus (choix politique) Acteurs de l'aménagement et de la construction (promoteurs, entreprises) Scientifiques / Ingénieurs Techniciens de collectivités
Etat / Région Conseils communautaires Communes Syndicats thématiques Professionnels des secteurs concernés Conseils de quartier Associations Habitants
Urbanistes, architectes, promoteurs, bailleurs, ALEc, associations de propriétaires - EPCI et communes - Habitants, propriétaires, locations Conditions de réussite : intégrer la problématique dès le lancement du projet, bien comprendre les atouts/contraintes du site
. Associations de végétalisation de la ville, des toits, etc. . Ecoles . Gouvernance niveau métro + autres communes si faible contestation (ie + d'espaces verts) mais faire des groupes citoyens si contestation plus forte (moins de bitume donc moins de routes)
Architectes Aménageurs Collectivités Bureau d'études Habitants Maîtres d'ouvrage
Echelle : du national au local Gouvernance : acteurs de l'urbanisme + habitants
Maisons de retraite ADEME
Orientation 1 : La loi. Il faut légiférer car c'est national Acteurs nationaux
Organismes HLM (et syndicats de copropriété) à rassembler pour mise en œuvre globale d'isolation des immeubles Faire des "espaces verts" traditionnels de vrais espaces de bien-être fraîcheur (accès à l'eau, au végétal)

Collectivité locale com com + ville + élus + participation citoyenne + techniciens + urbanistes Gouvernance : collectivités locales
Acteurs : entreprises, citoyens, urbanistes Gouvernance : collectivités territoriales
Architectes - Entreprises - Collectivités - Bailleurs sociaux
. Les collectivités / communes / Interco . Habitants . Bailleurs sociaux . Syndics de copropriété
.Habitants / Usagers . Bailleurs sociaux . Opérateurs / Aménageurs . EPUS (EPCI - communes) . Assos environnementales
Acteurs du bâtiment Collectivités Union de quartier
Intercommunautés + acteurs institutionnels concernés par l'aménagement du territoire Si possible, société civile "organisée" Eventuellement, le législateur
Police de l'environnement pour contrôler le respect des règles du PLUI

Élément de réussite
Réfléchir ces aménagements de manière concertée, en faisant de ces lieux des espaces de vie ouverts à tous Multiplier de nombreux petits sites aménagés plutôt que des grands
. Volonté publique . Réglementation . Sensibilisation . Financement - aides . Rénovation des bâtiments
Accélérer l'accompagnement des organismes HLM et des copropriétés via une politique forte en faveur de l'isolation des bâtiments Renaturer les "espaces verts" des immeubles
Maitriser le coût de technologie Persévérance et précision dans le cahier des charges pour les projets de rénovation sur le bâti existant
Norme / réglementation Solutions techniques pour innover dans la construction
Ne pas autoriser d'exception + formation des acteurs de la construction
Maîtrise des coûts et des technologies
Dépose d'un projet de loi
. Intégrer les citoyens . Etre ambitieux avec une vision

Végétalisation Empreinte carbone Mobilités partagées, douces Services
Débat en amont avec les habitants, co-construction
Que ces règles soient imposées aux constructeurs et pas incitatives. Idem en cas de restauration
Assez faible
Prendre en considération la rénovation de l'existant et pas seulement les nouveaux projets
Transfert permis de construire à EPCI
Rôle du règlement (PLUI / SCOT) Moyens financiers (rénovation / réseaux) => Opérations publiques d'aménagement
Obligation de pédalage public pour des ventilateurs dans les rues

## 7.2. Orientation 2 - Favoriser les proximités en rapprochant les fonctions et les services (ex : Maison France Service), renforcer les pôles de centralités pour réduire les mobilités subies par les habitants

Echelle de mise en œuvre / Acteur à mobiliser
Aide aux commerçants et aux nouveaux "entrepreneurs pour se placer dans les centres d'habitation Gouvernance au niveau métro + communes
Collectivités Habitants Syndicat de transport
Elus métropolitains Elus communaux Bailleurs sociaux Représentants acteurs économiques Représentants des propriétaires du bâti
Habitants (usages, représentations) Acteurs de la logistique urbaine Services publics de proximité (communes, CCAS, Etat => Maison FS)

Etat Conseils communautaires Communes Syndicats thématiques Professionnels Associations Habitants
Communes, interco Commerces (représentants) Habitants
Réalisation locale avec un soutien et une impulsion nationale acteurs locaux et nationaux
Association ATDC
Départements diagnostic partagé par région, connaître les acteurs Elus + les transports = la métro + participation citoyenne
Interco <=> municipale <=> Quartier Gouvernance : inclure les acteurs de l'offre et la demande en services (public et privé)
Elus Citoyens Assos de citoyens Services publics Aménageurs du Territoire Filière économique
Commerçants Usagers des services publics Foncière commerciale de la métro Investisseurs bailleurs logement
Faire un diagnostic partage de quartier - des groupes d'habitants - des commerçants - d'usagers extérieurs au quartier
Conserver et développer les pôles de services proches (poste, commerces quotidiens...)
Acteurs : citoyens, associations, élus Gouvernance : Collectivités territoriales
Etat - collectivités
Gouvernance : comités de pilotage territorial transverse pour l'adaptation au changement climatique Acteurs : Etat / Département (collectivité locale) Associations habitants / C2D / Forestier
Elus (choix politiques) Etat / Institutions => Evolution des législations Habitants : acceptabilité de la densité et changement d'image du rêve pavillonnaire EPFL (renouvellement urbain) Filière de la promotion de la densification douce et du renouvellement urbain

Élément de réussite
Question économique des nouveaux services : peuvent-ils survivre ? Dans un premier temps, besoin d'aide + incitation = investissement
Planification urbaine Modif des infrastructures Versus financement
Structures publiques : tiers facilitateur Médiation - éducation populaire Expliquer les choix
Planifier l'installation de nouvelles entreprises dans les territoires où des logements sont disponibles ou en cours de construction. Les services liés à la santé sont un enjeu fort
Pédagogie collège et lycée Consensus entre tous les acteurs afin de définir un plan d'action clair et précis
Etudier un projet de quartier pour définir cette organisation
Moyenne
Moyens financiers très importants
Mutualiser les lieux d'accès aux services publics = éviter les maisons du Département, de la Métropole, de l'Etat...
Prendre en compte la demande et l'offre de service Innovation pour les faire se rencontrer
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Dynamisme des activités commerces</li> <li>. Attractivité du pôle de centralité</li> <li>. Volonté politique et moyens mis en œuvre</li> </ul>
Réduction : - des parkings - de la largeur des voies
Limiter les espaces vides de bureaux en rez-de-chaussée des immeubles au profit de commerces multiservices (poste, réception de colis, courses quotidiennes)
Téléservices Simplification des procédures
Ville à 15 min
L'implication des élus locaux
Penser la logistique urbaine de proximité
Mise en commun des actions portées par les collectivités territoriales = mutualisation

### 7.3. Orientation 3 - Associer les habitants et les associations aux stratégies visant à faire évoluer les comportements

Echelle de mise en œuvre / Acteur à mobiliser
1. E.P. SCOT 2. EPCI 3. Société civile : C2D et Réseau, Associations, partenaires sociaux, ESS 4. Région 5. Etat
Gouvernance : Maison de l'habitat, associations, conseil en développement Acteurs : citoyens, associations
Faculté de psychologie Utilisateurs du fouet !
Pour chaque sous-stratégie, faire échanger entre eux des personnes que cette stratégie met en difficulté pour arriver à dépasser les blocages. Diffuser des débats
Expliquer les impacts que provoquent nos modes de vie actuels pour faire comprendre la nécessité de les modifier. => Réunions de quartiers et d'immeubles
Acteurs : citoyens Gouvernance : partagée citoyens / collectivités
. Les maisons de quartier . Les collectifs citoyens
. Socio-Psychologues universitaires SHS . Habitants . Collectivités territoriales
Elus locaux, associations d'habitants et d'usagers
. Collectivités . Habitant(e)s de la com . Créer un conseil métropolitain ouvert à tous sur adaptation au changement climatique
Acteurs locaux pour le local (communes, EPCI...) et même acteur national (convention citoyenne qui associe des citoyens tirés au sort donc les acteurs se déclinent à leur seule volonté à toutes les échelles du territoire)
Etat, région, conseils communautaires, communes, syndicats thématiques Associations et habitants
Habitants
Elus Citoyens Scolaires Associations
Le faire à toutes les échelles, de très local à régional Mode de gouvernance à appliquer le plus possible
. Pôle entier de la ville / Métro / Communes dédié à ces questions . Maison des habitants . Besoin d'aller chercher les gens "invisibles" . Plus de communication et d'affichage sur les instances de participation

Élément de réussite
Sensibiliser depuis les écoles jusqu'aux communes et EPCI (habitants, techniciens) Conseils pratiques Réseaux de soutien et d'accompagnement
Pédagogie sans culpabiliser. Place des citoyens dans la société en conseil de développement pour RESPONSABILISER les personnes
. Créer une task force "résilience"
. Sensibilisation . Appui (relais) des associations et structures animatrices
Comité des partenaires (élus, techniciens, associations) Implication de tous les acteurs
Les "silencieux" (invisibles) sont intégrés Multiplication des formes de sollicitation
Appliquer le principe de subsidiarité dans tous les domaines de la société
. S'assurer de bien communiquer sur les orientations . Les intégrer dans le choix de ces orientations
Info préalable, sensibilisation
"Aller vers" les habitants plutôt que les "faire venir" dans les lieux de concertation S'inscrire dans des temps longs avec des moyens humains et financiers adéquats
Réussite à ce jour une fois de plus très majoritairement à l'initiative des élus, par la reconnaissance des corps intermédiaires pour assurer un maximum d'inclusion de toutes les populations
Commencer la pédagogie et la sensibilisation concrète au plus tôt sans culpabiliser Faire évoluer en 1er la vision des élus locaux
Moyenne
. Aller chercher les gens, ne pas juste "attendre" que les intéressés viennent . Besoin de les former : on ne peut pas demander un avis si la personne n'y connaît rien
. Réelle co-construction . Fixer les codes et indiquer ce qui est évolutif . Conférence citoyenne avec formation

## 8. Plaines, coteaux et bas-reliefs

### 8.1. Orientation 1 –

Acteur à mobiliser
Gouvernance partagée : Etat, Région, Département, Interco
AOT (Région, Dep, EPCI), Opérateurs, Usagers
Elus, habitants, associations, AOT
Région (réseaux structurants), EPCI (Rabattement), Communes (Dernier km, mobilité douce)
Associations d'usagers, collectivités ayant la compétence mobilité
Communes, associations d'usagers, habitants, sociétés de transport, région
Syndicat des transports (SMMAG, ...), TER, Département, CC (vélos), communes (piétons)
Lien SMTC / Communautés de communes, communes, Rôle Central du SCoT
Acteurs économiques
Implication et sensibilisation des habitants
Mobilisation des élus et des entreprises
Education scolaire
Région, Syndicat Mixte

Echelle de mise en œuvre
Communale
CC
SCoT et CC
CC
SCoT pour coordonner
Région et intercommunalité
Région car rôle d'AOM (pour réaliser des infrastructures de modes actifs intercommunaux) + Département sur d'autres infrastructures
Régionale / Nationale pour les infrastructures Locale / Départementale pour les services de mobilités

Élément de réussite
Avoir les moyens financiers de transformer les infrastructures via les aides de l'Etat des collectivités
Accompagnement de la Région et du Département pour la mise en œuvre des décisions de la CC + financements attendus
Des transports en commun performants et gratuits
Volonté politique affirmée, tenue et forte + une réflexion coordonnée des ressources financières
Sensibilisation de la population
Aides financières et communication
Accompagnement financier

Sensibilisation des élus et des citoyens
Incidations
Faire de la voiture personnelle un transport collectif Partager l'espace de la route
Développer les pistes cyclables, les parkings relais (vélos)
Animer / inciter à l'achat et à l'utilisation des VAE
Promouvoir un tarif unique pour les TC, par zone, quel que soit le mode de transport utilisé
Inclure l'ADTC
Rouvrir les guichets de gare
Découpler l'investissement public dans la mobilité hydrogène : - Véhicules légers et lourds - Stations de recharge - Installations de production d'H2 vert
Proposition de solutions en adéquation avec les besoins des territoires
Moyens significatifs en termes de transport en commun / mobilités douces
Renégociation de convention financière avec la Région
Adapter les infrastructures aux pistes cyclables et à l'autopartage
Accès aux moyens de transports décarbonés pour toutes les classes (prévoir des aides pour les personnes défavorisées)
Outil internet pour faciliter les usages
Mettre en place des infrastructures adaptées
Services adaptés aux usages et des usages adaptés aux services
Disposer d'aides financières / d'un accompagnement au changement de comportement
Acceptabilité financière pour les 3 niveaux de gouvernance
Infrastructures adaptées aux typologies de territoires et des services qui répondent aux usages
Des actions de sensibilisation et accompagnement au changement
Une simplification de l'organisation
Voiture individuelle partagée
"Education" et sensibilisation du public aux enjeux
Facilitation pour l'appropriation des concepts envisagés
Incidations entreprises pour des Plans de déplacement et de mobilité (direction des salariés)
Développer les modes doux sur les petits parcours sécurisés

## 8.2. Orientation 2 –

Acteur à mobiliser
Collectivités locales + Partenariat avec les agriculteurs
Chambre d'Agriculture
Chambre d'Agriculture, Agriculteurs, Consommateurs
Filière agricole et activités liées
Chambre d'Agriculture, EPCI, Département, Associations d'usagers, Associations de protection de l'environnement
Etat, Chambre d'Agriculture
PAC, EPCI, Chambres consulaires, Syndicats
Chambre d'Agriculture, CC
Chambre d'Agriculture, CC
Chambre d'Agriculture, Fédération agricole
Professions agricoles, communes, instituts de recherche, chambre d'agriculteur, associations environnementales, structures territoriales
Propriétaires fonciers (à sensibiliser sur leur rôle dans l'évolution de l'agriculture)
Chambre d'agriculture, ONF, PLU/PLUi, Terre de Liens, Syndicat agricole et forestier, congrès de regroupement des propriétaires
Elus territoriaux, professionnels de l'agriculture et des filières, habitants/consommateurs
EPCI / Chambres

Echelle de mise en œuvre
PAIT / Département
Gouvernance par entité géographique de production
National, régional, départemental et local : EN SYNERGIE
Département

Élément de réussite
PAEN, pédagogie envers les agriculteurs et propriétaires forestiers, bannir les coupes rases, promouvoir l'agroforesterie, permaculture, valoriser les circuits courts
Adapter la culture aux sols et climat en limitant les intrants
Collectivités locales + partenariat avec les agriculteurs + Associer les consommateurs aux discussions pour statuer sur leurs attentes + coordination de la chambre d'agriculture
Continuer à raccourcir les circuits courts
Sensibilisation du monde agricole
Volonté de modifier les pratiques vers l'agroécologie
Mise en œuvre de production vivrière à la place de production très fortement consommatrice en eau (Maïs)
Accompagnement financier (PAC) vers une nouvelle agriculture respectueuse des milieux naturels et de la ressource en eau
Orienter la PAC vers la transition et l'agroécologie
Favoriser les circuits courts

Développer l'irrigation
Aider à la transition
Adhésion du "monde agricole"
Assurer collectivement les risques liés au changement de pratiques
Formation par l'exemple vers l'agroécologie
Système de mutualisation ou risque lié au changement de pratiques
Protéger les terres agricoles à fort enjeu / valeur
Adhésion des principaux concernés (producteurs et consommateurs) - via la sensibilisation, la formation et l'accompagnement
Education / formation des acteurs
Recherche appliquée
Acteurs des filières engagées
Faciliter les expérimentations
Mettre en place une politique d'aide à l'agriculture favorable à cette transition + formation
Faire accepter aux consommateurs de payer le juste prix
Stratégie foncière pour encourager les productions / exploitations avec des pratiques favorables à la transition écologique
Associer les agriculteurs
Valorisation des pratiques et des résultats
Demande des consommateurs (éco-consommateurs)
Meilleure valorisation des produits réduisant leur empreinte carbone
Accompagnement par les collectivités et l'Etat (assurances, aides)
Encourager les pratiques agroécologiques / agroforesterie et réduire les risques financiers pour les agriculteurs
Redéfinir la politique agricole locale, départementale, nationale
Mettre en adéquation la culture et la gestion de l'eau
Assurer au monde agricole des revenus qui permettent la transition
Groupe de travail des agriculteurs avec les responsables de filières, les collectivités et l'Etat, les associations de protection de la nature et environnementalistes

### 8.3. Orientation 3 -

Acteur à mobiliser
Préfet, Conseiller départemental/régional, Elus EPCI et Communes, Habitants
Filière professionnelle, Grands acteurs des domaines (habitat, énergie...)
AGEDEN
Repair Café
EPCI, Espaces info énergie, AGEDEN
SCoT
Collectivités, Etat, Acteurs économiques, AGEDEN, habitants, public scolaire
Bailleurs, copropriétaires
EPCI, Communes, Associations
EPCI + Collectivités en charge de la GEMAPI
Interco (PCAET)

Echelle de mise en œuvre
Etat, Région, Département, EPCI, Communes
EPCI (pour la proximité et l'accompagnement)
EPCI, Région, Département
SCoT, PLU / PLUi, PLH, PCAET, RLP
Région, Département, Interco

Élément de réussite
Investissement de tous
Adhésion des principaux concernés (c-a-d tout le monde), via la sensibilisation, la formation et l'accompagnement
Partenariat entre les financeurs : Etat, ADEME, SARE, Régions, Département. Avec comme première étape la CC
Simplification des dispositifs et des démarches / aides Adaptation des filières professionnelles de la construction
Accompagnement financier et technique
Conseil neutre sur les économies d'énergie pour rassurer et inciter
Mobiliser les habitants pour qu'ils utilisent les circuits courts et adoptent une démarche anti-gaspillage
Interdiction de la publicité incitative pour se tourner vers une alimentation plus saine
Resituer la notion de sobriété par l'information, l'exemple
Être humain
Formation des entreprises (BTP, énergie...) Appliquer la ZAN dès maintenant Effort pédagogique pour changer les mentalités et les comportements Inclure les associations
Mesure précise des performances énergétiques (ex DPE Habitat)
Acceptabilité des efforts sur un espace multiscalair
Fixer des objectifs clairs et partagés Donner du sens, sortir d'une réflexion où le financier est le critère prépondérant

Education routière, vélo, piétons, voitures...
Sensibilisation Accompagnement financier
Faire prendre conscience à chacun de l'impact carbone qu'il a Ne pas culpabiliser mais inciter les habitants à changer de comportement Suivre l'empreinte carbone de l'EP SCoT
Obliger les entreprises à respecter les réglementations thermiques (pénalités en cas de non respect)
Développer les circuits courts
Organiser la gestion des déchets



ALGOÉ, SOCIÉTÉ DE CONSEIL  
ET D'ACCOMPAGNEMENT EN MANAGEMENT

**Projets**  
**Organisation**  
**Développement**  
**Ressources Humaines**

Conseiller et accompagner en toute indépendance nos clients, sécuriser leurs projets les plus complexes, une voie que nous empruntons chaque jour collectivement.

- Transformation des organisations
- Performance opérationnelle
- Management de projets et programmes
- Innovation et marchés
- Ressources humaines
- Développement des territoires et métropoles

Autant de savoir-faire portés par les 160 consultants d'Algoé